

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

Fidèles à nos valeurs



MINE
CANADIAN
MALARTIC

TABLE DES MATIÈRES

Lexique	2
Acronymes.....	3
À propos de ce rapport.....	4
Un mot de la direction	6
Qui sommes-nous ?.....	8
Notre gouvernance	12
Notre approche de développement durable.....	14
Notre politique de développement durable	16
Initiative vers le développement minier durable.....	18
Notre équipe.....	20
Projet Extension Malartic.....	30
Performance en santé et sécurité.....	38
Performance sociale.....	46
Performance environnementale.....	72
Performance économique.....	90
Remerciements.....	94
Index des indicateurs du <i>Global Reporting Initiative (GRI)</i>	96



LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Nos principaux succès et défis en 2017	5
Figure 2 - Structure (simplifiée) de gouvernance de Mine Canadian Malartic	13
Figure 3 - Résultats de la vérification externe VDMD portant sur l'année 2017	19
Figure 4 - Répartition des postes par sexe et par type de poste	21
Figure 5 - Répartition des 699 employés par sexe et par provenance	22
Figure 6 - Répartition des 699 employés par groupe d'âge et par type de poste.....	23
Figure 7 - Répartition des 51 employés embauchés par sexe	24
Figure 8 - Répartition des 51 employés embauchés par âge.....	24
Figure 9 - Répartition des 51 employés embauchés par provenance	24
Figure 10 - Formation du personnel par catégorie d'emploi	26
Figure 11 - Comparaison du salaire minimum en vigueur pour un employé horaire et du salaire minimum au Québec	27
Figure 12 - Travaux réalisés dans le cadre du Projet Extension Malartic en 2017.....	32
Figure 13 - Rencontres de santé et sécurité tenues avec les employés par département	41
Figure 14 - Nombre de personnes ayant suivi la formation d'introduction sur la santé et sécurité de MCM selon leur lieu de travail.....	42
Figure 15 - Fréquence combinée de 2014 à 2017	43
Figure 16 - Statistiques sur la santé et la sécurité	44
Figure 17 - Prix en santé et sécurité en 2017	45
Figure 18 - Communication avec les parties prenantes	48
Figure 19 - Affluence au local de relations avec la communauté en 2017.....	52
Figure 20 - Phases de la démarche de co-construction.....	53
Figure 21 - Capsule vidéo du bilan de la démarche de co-construction	55
Figure 22 - Résultats du programme de compensation	57
Figure 23 - Résultats des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic.....	58
Figure 24 - Résultats du sondage réalisé à propos les lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic	59
Figure 25 - Outils de communication pour diffuser l'information sur le Guide de cohabitation	59
Figure 26 - Résultats des cafés-rencontres tenus le 13 décembre 2017	61
Figure 27 - Relevé des plaintes relatives aux activités de la mine	62
Figure 28 - Délai annuel moyen de traitement d'une plainte	63
Figure 29 - Répartition des contributions communautaires du FECM en 2017.....	68
Figure 30 - Composition du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic.....	70
Figure 31 - Conformité de MCM en 2017 pour le bruit, la qualité de l'atmosphère et les sautages.....	73
Figure 32 - Utilisation de l'eau à la mine.....	77
Figure 33 - Prélèvements d'eau en mètres cubes (m ³).....	78
Figure 34 - Effluent de MCM.....	79
Figure 35 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre	80
Figure 36 - Matières consommées en 2017.....	81
Figure 37 - Volume total de matières résiduelles	82
Figure 38 - Volume des matières recyclées.....	83
Figure 39 - Nombre de déversements et volume de produits déversés (en litres)	83
Figure 40 - Volume de déversement (par produit déversé)	84
Figure 41 - Quantités totales de mort-terrain, de stériles et de résidus en 2017	84
Figure 42 - Projets réalisés en 2017	85
Figure 43 - Cibles, orientations et exemples de projets du <i>Plan de conservation de la biodiversité</i>	87
Figure 44 - Retombées économiques régionales de la mine en 2017	91
Figure 45 - Valeur économique directe générée et distribuée par Mine Canadian Malartic en 2017	92
Figure 46 - Investissement en matière d'environnement en 2017	92

LEXIQUE

Butte-écran	Butte-écran actuelle construite en 2013 (aussi connue sous le nom de mur vert).
Butte-écran déviation	Butte-écran aménagée entre l'avenue Champlain et le nouveau tracé de la route 117 afin de réduire les impacts que pourrait occasionner la circulation des véhicules pour les résidents du secteur (bruit, éblouissement par les phares, impact visuel).
Décret	Autorisation gouvernementale relative à un projet, à la suite du processus d'évaluation environnementale.
Certificat d'autorisation	Autorisation ministérielle nécessaire pour effectuer certains travaux sur le terrain, après avoir obtenu un décret.
Déviatoin	Déviatoin partielle de la route 117 à environ 3 kilomètres de l'entrée est de Malartic, pour venir se raccorder à l'axe existant de la route 117 (rue Royale), quelque peu à l'est de l'avenue Saint-Louis.
Écran acoustique	<p>Écran temporaire aménagé le long de l'avenue Champlain pour réduire les impacts (bruit, poussière) pouvant être liés aux travaux de déviation de la route 117 et à l'aménagement de la butte-écran déviation.</p> <p>L'écran acoustique temporaire a une hauteur de près de 6 mètres. Il est composé de plusieurs conteneurs maritimes, placés les uns à côté des autres, et habillés avec des panneaux afin que celui-ci s'intègre au paysage visuel.</p>
Fréquence combinée d'accident	Le nombre d'accidents avec perte de temps + le nombre d'accidents avec assignation temporaire par 200 000 heures travaillées.
Halde à stériles	Espace où sont entreposés les stériles, c'est-à-dire les matières rocheuses ne contenant pas de minerai et ayant été extraites pour l'exploitation.
Parc à résidus	Espace servant à entreposer les résidus miniers, ayant été broyés et traités.
Remblaiement	Processus consistant à déposer du matériel afin de remplir une cavité ou un chantier souterrain.

ACRONYMES

AMC	Association minière du Canada
AMQ	Association minière du Québec
CESCM	Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic
CO₂	Gaz carbonique (dioxyde de carbone)
CTRI	Centre technologique des résidus industriels
FECM	Fonds Essor Canadian Malartic
FCCQ	Fédération des chambres de commerce du Québec
GÉCO	Groupe ÉCOcitoyen
GES	Gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
IRME	Institut de recherche en mines et environnement
kWh	Kilowatt-heure
M³	Mètre cube
MCM	Mine Canadian Malartic ou Partenariat Canadian Malartic
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
OBVAJ	Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
PAE	Programme d'aide aux employés
PEM	Projet Extension Malartic
PSO	Projet souterrain Odyssey
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
URSTM	Unité de recherche et de service en technologie minérale
VDMD	Initiative « Vers le développement minier durable » de l'AMC



À PROPOS DE CE RAPPORT

APPROCHE ET PORTÉE

Mine Canadian Malartic (MCM) présente *Fidèles à nos valeurs*, son rapport de développement durable couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Ce rapport est produit chaque année depuis l'acquisition de la mine par Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. en juin 2014. Il contient une mise à jour annuelle des projets et des activités en lien avec la santé et sécurité, l'environnement, la communauté et l'économie.

Par la publication de ce rapport, MCM s'engage à mettre régulièrement à jour ses parties prenantes à propos de ses projets, ses activités et ses réalisations visant à faire progresser le développement durable dans l'entreprise.

C'est en ayant la conviction de bien faire les choses, et en restant fidèle à ses valeurs et ses principes, que l'équipe de MCM a accompli, tout au long de l'année, plusieurs réalisations tout en relevant d'importants défis.

FIGURE 1 - NOS PRINCIPAUX SUCCÈS ET DÉFIS EN 2017

	NOS PRINCIPAUX SUCCÈS	NOS PRINCIPAUX DÉFIS
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> MCM a enregistré sa meilleure performance en santé et sécurité à ce jour. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la sensibilisation des employés de la mine et ceux des entrepreneurs.
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux outils de communication se sont ajoutés à ceux déjà en place, notamment pour tenir le milieu informé des travaux du Projet Extension Malartic. MCM a amorcé le dialogue à propos du Projet souterrain Odyssey. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et consolider les différentes démarches et maintenir les nombreux outils existants visant à assurer une communication proactive et transparente avec la communauté.
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des activités de la mine ont respecté les normes en vigueur en matière de qualité de l'atmosphère et de bruit*. MCM a développé un <i>Plan de conservation de la biodiversité</i>, en collaboration avec ses parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir ou améliorer la performance environnementale, tout en atteignant les objectifs de rendement de l'entreprise. Assurer l'intégration sociale du Projet Extension Malartic, avec le début des travaux du chantier.
Économie	<ul style="list-style-type: none"> MCM a obtenu le décret pour le Projet Extension Malartic. 300 millions \$ de dépenses ont été effectuées en Abitibi-Témiscamingue, auprès de 450 fournisseurs de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser les retombées positives à court, moyen et long terme pour la communauté d'accueil et les communautés avoisinantes.

* Conformité pour le bruit : un changement normatif a été fait en 2017. Depuis ce changement, la mine est conforme à 100 % aux limites sonores applicables en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

PARTIES PRENANTES

Ce rapport est publié à l'intention de toutes les parties prenantes de MCM, notamment les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva, les employés et fournisseurs, les partenaires communautaires, les investisseurs actuels et potentiels, les municipalités et gouvernements, les Premières Nations, les médias, les membres de l'industrie minière, ainsi que tout groupe intéressé par nos activités.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équipe de MCM est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements fournis dans le Rapport de développement durable 2017. Celle-ci estime que ces renseignements reflètent fidèlement les initiatives et les résultats de son rendement en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans le cadre de la dernière année. Le contenu du présent rapport a été validé par les autorités internes responsables du développement durable et de la responsabilité sociale.

NOUS SOUHAITONS VOUS ENTENDRE :

Vous pouvez nous aider à améliorer notre rapport de développement durable ou contribuer à l'amélioration de nos pratiques en matière de performances environnementales et sociales en nous soumettant vos idées, questions ou commentaires.

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse info@canadianmalartic.com.

UN MOT DE LA DIRECTION



**MINE CANADIAN MALARTIC
SE FAIT UN POINT D'HONNEUR
DE MAINTENIR ET RESPECTER
SES ENGAGEMENTS AUPRÈS DE
LA POPULATION AINSI QUE SA
RIGUEUR ET SA TRANSPARENCE
DANS LE CADRE DE SES
OPÉRATIONS.**

FIDÈLES À NOS VALEURS

Une fois de plus, l'année 2017 a permis à Mine Canadian Malartic de démontrer qu'en restant fidèle à ses valeurs, il est possible de réaliser de grands projets dans le respect de l'environnement et de la communauté.

Cette période a notamment été marquée par le bilan de l'an 1 du Guide de cohabitation, né d'un travail de concertation sans précédent avec la communauté. Cette démarche a été menée, et réussie, en adoptant des valeurs communes tels le respect, l'écoute, l'intégrité et l'équité.

Vous constaterez, à la lecture de ce Rapport de développement durable, que ces principes ont guidé l'ensemble de nos opérations sous plusieurs aspects. Le bilan environnemental, social et économique de Mine Canadian Malartic a, pour une deuxième année consécutive, démontré toute la persévérance dont fait preuve au quotidien l'ensemble de notre équipe. L'année 2017 s'est, entre autres, distinguée par :

- une gestion innovante du chantier pour le Projet Extension Malartic;
- une performance inégalée quant à la fréquence des événements avec perte de temps et en assignation temporaire;
- une vaste adhésion de la population au programme de compensation rétroactive prévu dans le cadre du Guide de cohabitation;
- une note parfaite quant au respect des normes relatives à la qualité de l'atmosphère et au bruit; et
- une contribution remarquable à l'économie de la région.

L'année 2017 nous a projetés dans l'avenir avec le début des travaux qui mèneront à la mise en production de l'extension de la fosse actuelle. En parallèle, des efforts soutenus ont été consacrés au développement de projets, notamment par d'importants investissements en exploration. Ces travaux permettront de mieux définir les gisements du camp minier historique qu'est Malartic. Cette perspective offrira de la stabilité, que ce soit en termes de valeur ajoutée pour nos actionnaires, d'emplois ou de retombées locales, régionales et provinciales.

Mine Canadian Malartic se fait un point d'honneur de maintenir et respecter ses engagements auprès de la population ainsi que sa rigueur et sa transparence dans le cadre de ses opérations. Aujourd'hui et demain, notre équipe peut attester, en toute humilité, que nous avons été, et resterons fidèles à nos valeurs.

Bonne lecture!



Serge Blais, ing.
Directeur général



QUI SOMMES-NOUS?



Mine Canadian Malartic (Abitibi-Témiscamingue)

Mine Canadian Malartic (MCM) opère l'une des plus grandes mines aurifères à ciel ouvert en exploitation au Canada. Elle représente un gisement de calibre mondial estimé à près de 10 000 000 d'onces d'or. Elle est l'une des plus grandes productrices d'or au monde.

La mine est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne. La propriété comprend quatre anciennes mines aurifères qui ont été exploitées entre 1935 et 1983, soit Canadian Malartic Gold Mines, Sladen Malartic (Barnat Mines), East Malartic et Malartic Gold Fields. Ensemble, ces quatre mines ont produit un total de 5,13 millions d'onces d'or en utilisant principalement la méthode d'exploitation souterraine.

La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko, ont amorcé la production commerciale en mai 2011.

En juin 2014, Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour assurer la gestion et l'exploitation de la mine.

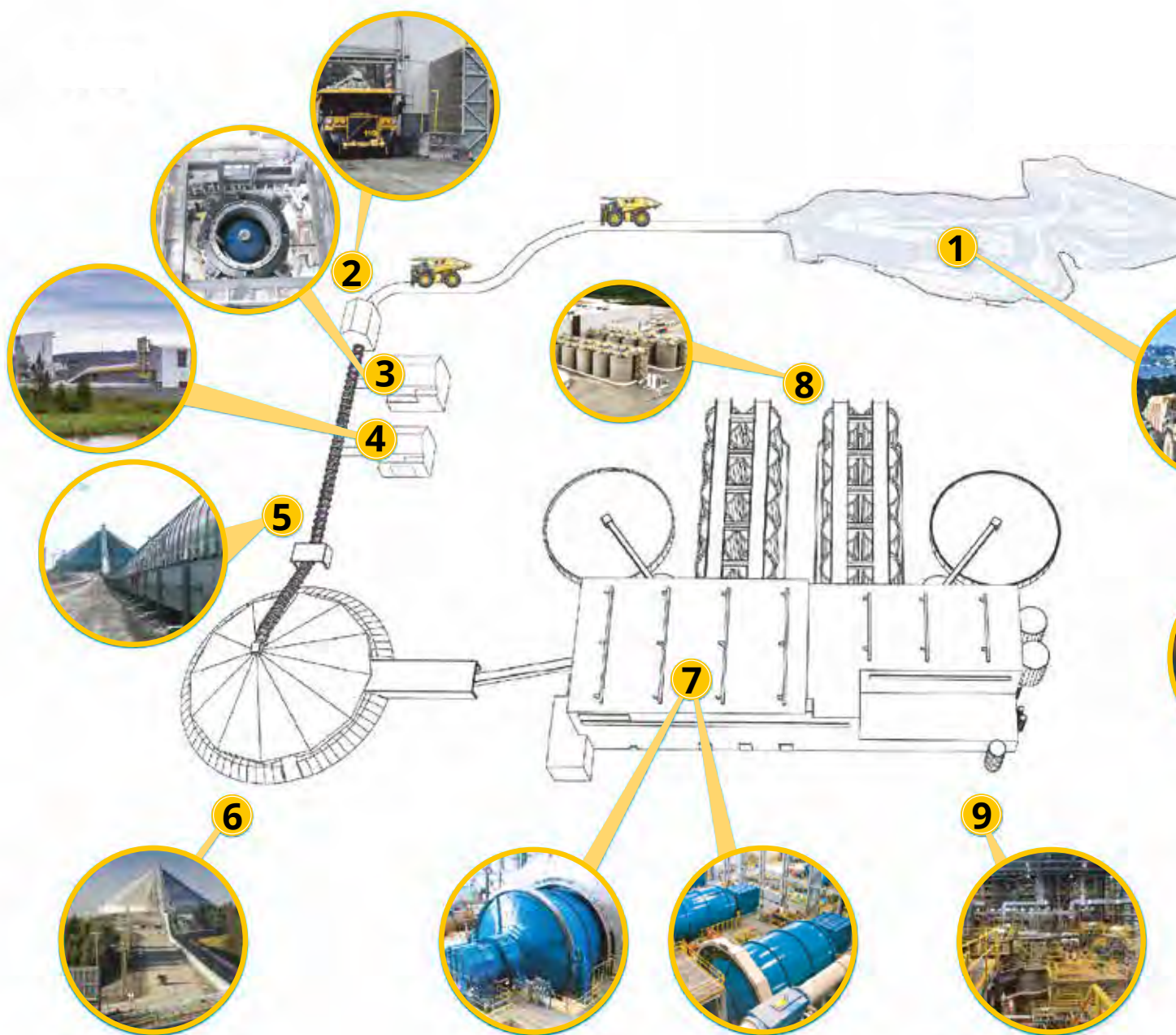
COMPLEXE MINIER ET OPÉRATIONS



- A. ZONE DE CONCASSAGE
- B. ZONE D'EMPILEMENT DU MINERAI
- C. USINE DE TRAITEMENT DU MINERAI
- D. PARC À RÉSIDUS
- E. BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET GARAGE

PARCOURS DU MINERAI

- 1 Extraction du minerai de la fosse
- 2 Concassage primaire du minerai
- 3 Concassage secondaire du minerai
- 4 Alimentation d'appoint au cheminement du minerai
- 5 Acheminement du minerai à la zone d'empilement
- 6 Empilement du minerai
- 7 Broyage du minerai
- 8 Procédé de lixiviation
- 9 Procédé d'extraction de l'or
- 10 Coulée d'or
- 11 Démoulage et nettoyage du lingot



PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS



Camion de production

Nos camions de production ont une capacité de chargement de 218 tonnes. Des composantes ont été modifiées et ajoutées afin de diminuer le bruit.



Pelle électrique

Certaines de nos pelles fonctionnent entièrement au moyen de l'énergie électrique. Des composantes ont été modifiées et ajoutées afin de diminuer le bruit.



Foreuse de production Pit Viper

Nos foreuses de production sont munies de jupettes de caoutchouc et de réservoir à eau pour limiter la dispersion de la poussière lors du forage.



10



11



Camion à eau

Des camions à eau sont utilisés pour arroser les chemins afin de réduire l'émission de poussière.



Pelle Hitachi

Cette pelle est équipée d'un système de contrôle à distance. Des composantes ont été modifiées et ajoutées afin de diminuer le bruit.

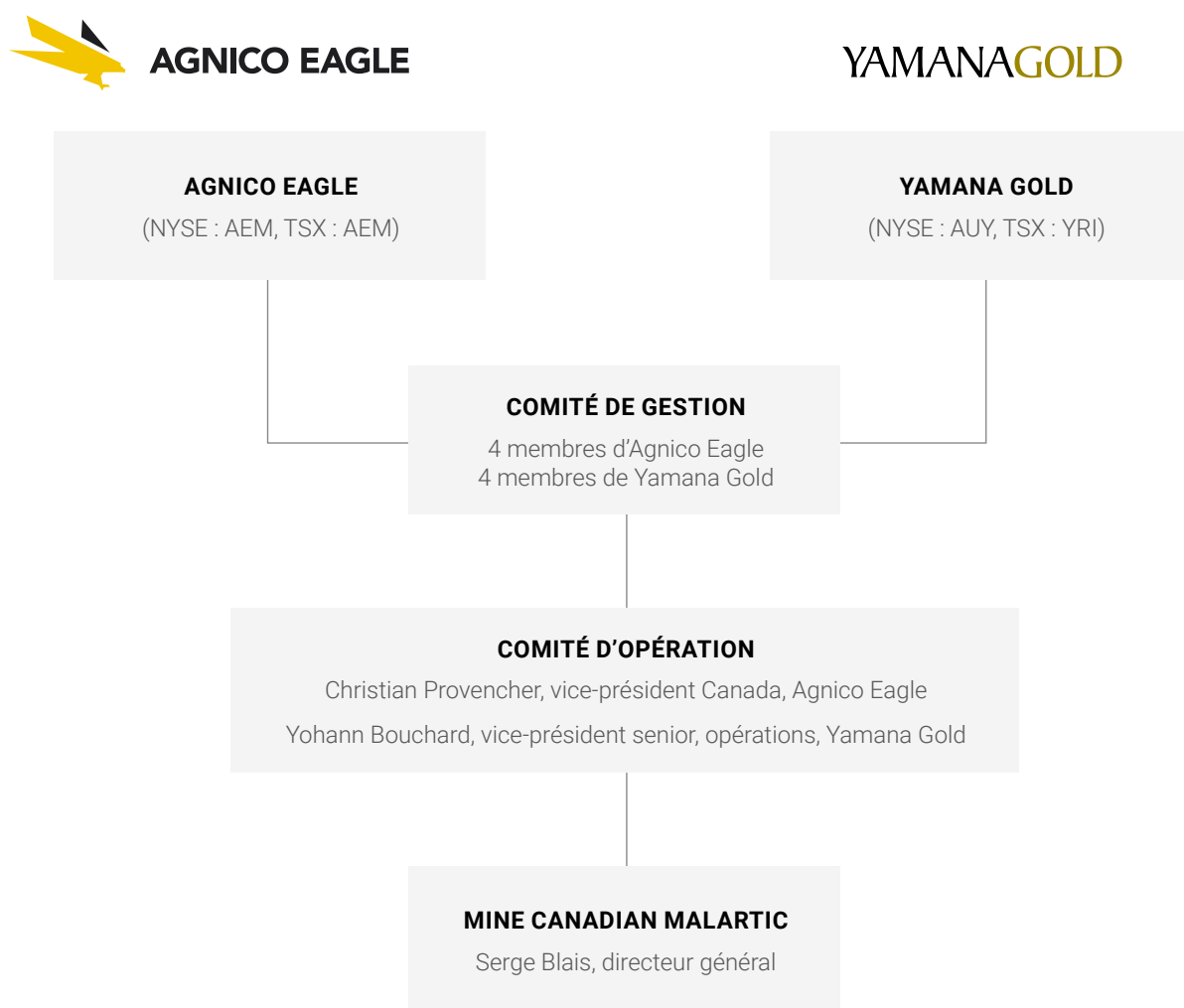
NOTRE GOUVERNANCE



Mine Canadian Malartic (MCM) est une société en nom collectif détenue indirectement par Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc. Chacune de ces sociétés canadiennes, dont le siège social est situé à Toronto, contrôle, en définitive, 50 % des parts de MCM.

Les activités de MCM sont dirigées par un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune de ses deux sociétés mères.

FIGURE 2 - STRUCTURE (SIMPLIFIÉE) DE GOUVERNANCE DE MINE CANADIAN MALARTIC



NOTRE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DES ÉTAPES QUI MARQUENT NOS ACTIONS

Notre vision consiste à bâtir une organisation solide, dotée d'une stratégie d'affaires permettant d'offrir un milieu de travail de choix à nos employés, de contribuer au bien-être et au développement social de la communauté d'accueil où nous exerçons nos activités et de générer des rendements supérieurs à long terme pour nos actionnaires.

Ces étapes sont appliquées au quotidien, par le biais du pilier décisionnel à trois niveaux sur lequel s'appuie chaque action ou intervention. Ce pilier est respecté en tout temps systématiquement. Il s'agit bien plus qu'une simple ligne directrice; il s'agit d'un code de conduite que chaque employé, incluant les employés d'entrepreneurs, doit respecter. Les trois niveaux de ce pilier décisionnel sont les suivants :



1

Est-ce **sécuritaire**?



2

Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?



3

Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

Une fois de plus en 2017, notre équipe a prouvé qu'il est possible d'être un joueur majeur, tout en assurant un développement et une exploitation responsable. Nous sommes conscients qu'il y a toujours place à amélioration. C'est en restant fidèles à nos priorités et à nos valeurs ainsi qu'en collaborant étroitement avec nos parties prenantes que nous continuerons de mener à bien de grands projets et à relever de nouveaux défis.

NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « Partenariat »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale et assurer la pérennité de nos activités. Cette vision de développement durable fait partie de nos valeurs et est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil, et s'articule autour des engagements suivants :

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, en :

- a** évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risques et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- b** maintenant des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs;
- c** promouvant la santé et le bien-être et en établissant des programmes afin de les protéger;
- d** fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e** fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace;
- f** utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g** s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- h** s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et en
- i** effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.

2. ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en :

- a** utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b** adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c** adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d** effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- e** intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production;
- f** évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- g** effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- h** s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus; et en
- i** restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.

3. EMPLOYÉS ET COMMUNAUTÉS

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos communautés d'accueil, en :

- a** favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'accueil;
- b** fournissant des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences;
- c** traitant nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- d** veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e** mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non-discriminatoires pour nos employés et nos communautés d'accueil;
- f** assurant un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue;
- g** bâtissant des relations à long terme avec nos communautés d'accueil;
- h** contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- i** contribuant au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme;
- j** respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités; et en
- k** travaillant en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.

INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

En 2016, Mine Canadian Malartic (MCM) s'est engagée envers l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), un programme de l'Association minière du Canada (AMC), et auquel l'Association minière du Québec (AMQ) a adhéré en 2014. Il s'agit d'un ensemble de mesures concrètes visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les activités minières soient gérées de façon responsable.

25

INDICATEURS DE RENDEMENT

répartis dans 7 protocoles.

Pour chaque indicateur, les entreprises doivent indiquer leur niveau de rendement, entre les niveaux C et AAA. L'objectif de l'initiative consiste en ce que les entreprises atteignent au minimum le niveau A, qui indique des pratiques exemplaires en matière de gestion environnementale, de sécurité et d'engagement communautaire.

Les résultats des entreprises sont soumis à une vérification par un tiers aux trois ans, lors d'une vérification externe réalisée par un fournisseur de services de vérification. Une première vérification externe a porté sur les résultats de MCM pour l'année 2017.

Cette vérification externe a permis de valider des niveaux de rendement élevés, minimalement de A pour tous les indicateurs, à l'exception de l'indicateur 3 du protocole *Gestion de l'énergie et des émissions de GES*.

FIGURE 3 : RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION EXTERNE VDMD PORTANT SUR L'ANNÉE 2017

INDICATEURS	RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION EXTERNE
Conservation de la biodiversité	
Engagement, reddition de compte et communications	A
Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité	A
Déclaration sur la conservation de la biodiversité	A
Gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet des serre (GES)	
Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES	A
Systèmes de rapports sur la consommation d'énergie et les GES	A
Objectifs en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES	B
Gestion des résidus miniers	
Politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements	AA
Système de gestion des résidus miniers	AA
Délégation de la responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes	AA
Examen annuel de la gestion des résidus miniers	AA
Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux	AA
Prévention du travail des enfants et du travail forcé	
Prévention du travail forcé	Oui
Prévention du travail des enfants	Oui
Relations avec les Autochtones et les collectivités	
Processus de détermination des communautés d'intérêts	AAA
Engagement et consultation efficaces avec les communautés d'intérêts	AAA
Mécanismes de réponse aux préoccupations des communautés d'intérêts	AAA
Déclaration	AAA
Santé et sécurité	
Politique, engagement et obligation de rendre compte	A
Planification, mise en œuvre et opération	A
Formation, comportement et culture	AAA
Surveillance et déclaration	A
Rendement	AA
Planification de la gestion de crises et des communications	
Préparation en matière de gestion de crises et des communications	Oui
Examen	Oui
Formation	Oui

Ces résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts et à nous surpasser.

NOTRE ÉQUIPE

Des gens de conviction

EN RÉSUMÉ

- MCM représente le plus grand employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, avec 699 employés, ainsi que près de 800 employés d'entrepreneurs qui œuvrent sur le site minier.
- La quasi-totalité des travailleurs de MCM provient de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'équipe de direction est 100 % québécoise. De plus, 11 % des emplois à la mine sont occupés par des femmes.
- Afin de reconnaître l'engagement de nos employés, MCM offre des conditions de travail stimulantes et avantageuses.

La force de notre équipe représente l'un de nos plus grands atouts. MCM est fière de compter sur des gens engagés et motivés à relever différents défis.

Dans les sections qui suivent, vous trouverez plus d'informations sur :

- 1 Les domaines d'activités**
dans lesquels œuvrent les membres de notre équipe.
- 2 Les statistiques**
sur la provenance des travailleurs qui forment notre équipe.
- 3 La description**
des conditions de travail et les avantages offerts à nos employés.
- 4 Les prix**
et autres reconnaissances remportés par MCM en 2017.

1. DES DOMAINES D'ACTIVITÉS VARIÉS



2. NOS EMPLOYÉS

En 2017, notre équipe comptait 699 employés et près de 800 employés d'entrepreneurs.

MCM encourage l'apport des femmes dans le secteur minier. En 2017, 11 % des postes étaient occupés par des femmes, principalement chez les cadres.

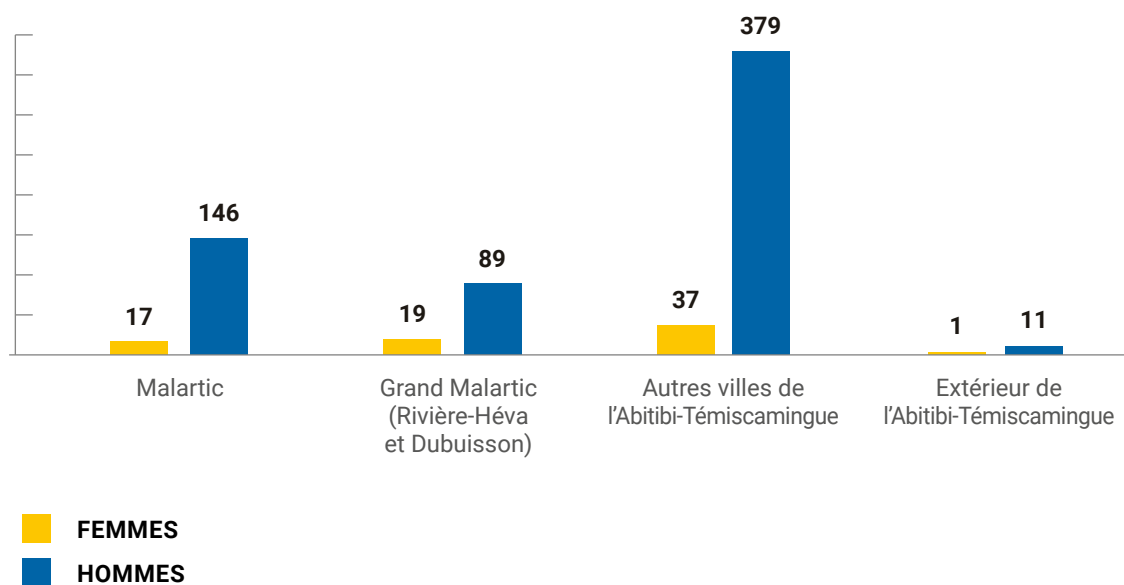
FIGURE 4 - RÉPARTITION DES POSTES PAR SEXE ET PAR TYPE DE POSTE

	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	TOTAL	RATIO FEMMES/HOMMES
Employés-cadres	57	167	224 employés-cadres	25 % femmes 75 % hommes
Employés horaires*	17	458	475 employés horaires	4 % femmes 96 % hommes
TOTAL	74 femmes	625 hommes	699 employés	11 % femmes 89 % hommes

* Employés travaillant selon des quarts de travail reliés à la production

Nos activités génèrent des retombées économiques importantes pour Malartic et la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'emploi local et régional est l'une des principales retombées que nous souhaitons maximiser. À cet effet, la très forte majorité de nos employés provient de la région, et plusieurs habitent à Malartic.

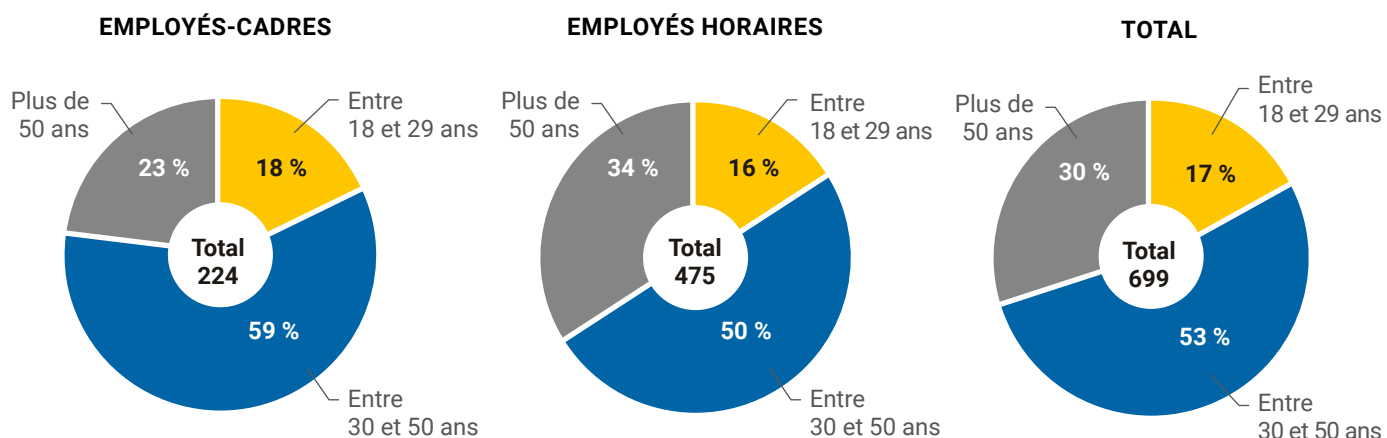
FIGURE 5 - RÉPARTITION DES 699 EMPLOYÉS PAR SEXE ET PAR PROVENANCE



**MINE CANADIAN MALARTIC (MCM)
ENCOURAGE L'APPORT DES EMPLOYÉS
DES PREMIÈRES NATIONS.
EN 2017, 12 EMPLOYÉS ÉTAIENT
AU SERVICE DE MCM, CE QUI
REPRÉSENTE 2 % DE NOTRE ÉQUIPE.**

Notre équipe est formée d'employés principalement âgés de 30 à 50 ans.

FIGURE 6 - RÉPARTITION DES 699 EMPLOYÉS PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR TYPE DE POSTE



À 12 ans, je disais déjà à mon père que plus tard, je souhaitais « chauffer des trucks ». Travailler à la mine Canadian Malartic est donc un rêve devenu réalité. Je suis fière de travailler à la mine et très heureuse de savoir qu'avec les projets en cours, je pourrai poursuivre ma carrière ici, pendant encore plusieurs années.

Claudie Boucher
Opératrice de camion de production



Diplômé en Mécanique d'engins de chantier, j'ai été embauché à la mine Canadian Malartic dès ma sortie du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi en 2014.

L'encadrement des superviseurs et l'entraide entre coéquipiers ont grandement facilité mon intégration. Nous formons une belle équipe!

Abdelali Bouckouch
Mécanicien-diesel

Nouvelles embauches

En 2017, 51 nouvelles embauches ont été réalisées, soit 9 femmes et 42 hommes. La quasi-totalité de ces nouveaux employés provient de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et la majorité est âgée entre 18 et 29 ans.

FIGURE 7 - RÉPARTITION DES 51 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR SEXE

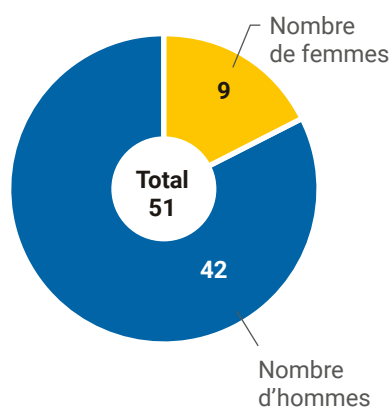


FIGURE 8 - RÉPARTITION DES 51 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR ÂGE

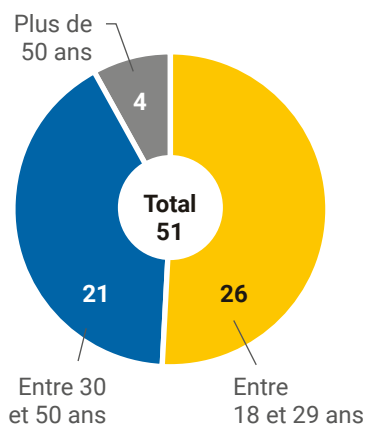
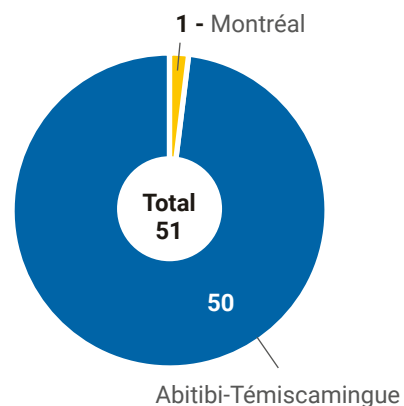


FIGURE 9 - RÉPARTITION DES 51 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR PROVENANCE



Une équipe de direction 100 % québécoise

L'équipe de direction de MCM est 100 % québécoise et 80 % de ses membres proviennent directement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Notre équipe de direction a à cœur les enjeux et besoins de la région et met en place des pratiques de gestion pour s'assurer que MCM demeure un partenaire important du développement de son milieu.

L'équipe de direction est composée de 11 % de femmes et de 89 % d'hommes. Les deux tiers sont âgés entre 30 et 50 ans, l'autre tiers étant âgé de plus de 50 ans.

3. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

En tant que principal employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, nous visons à offrir un environnement de travail motivant ainsi que des conditions avantageuses à nos employés.

Ces conditions incluent la formation offerte, la rémunération, les avantages sociaux et autres programmes. Les sections qui suivent présentent ces conditions plus en détail.



C'est très motivant de savoir qu'il y a des possibilités de démarrer de nouveaux projets et de participer à de nouveaux défis sur le même site d'exploitation. Je souhaite que la main-d'œuvre qui travaille pour MCM ait la chance d'acquérir de nouvelles expériences lors du démarrage de projets.

Marie-Claude Ouellet
Géologue de projet – Mise en valeur

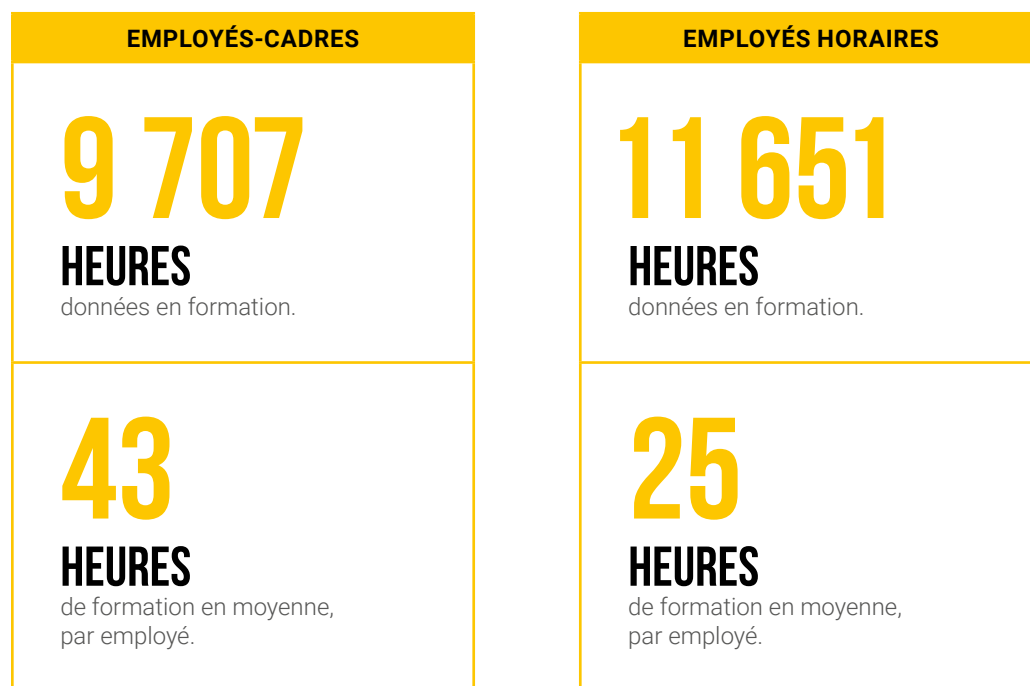
Des milliers d'heures en formation

La réussite de l'entreprise est étroitement liée à la force et à la mobilisation de notre équipe. MCM investit continuellement dans la formation. Nous considérons d'ailleurs que celle-ci permet aux employés d'exceller dans leurs fonctions actuelles et de se préparer à obtenir éventuellement d'autres responsabilités.

En 2017, nous avons investi l'équivalent d'au moins 1 % de la masse salariale dans des activités de formation visant le développement des compétences de notre personnel. Un total de 21 358 heures de formation ont été données à nos employés, représentant ainsi une moyenne de 31 heures de formation par employé au courant de l'année.



FIGURE 10 - FORMATION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



Les évaluations du rendement

Il demeure essentiel d'offrir à nos employés les moyens nécessaires afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs professionnels. À cet effet, une évaluation annuelle avec chaque employé-cadre est tenue. Ces rencontres favorisent les échanges entre les superviseurs et les employés-cadres, permettent la mise en place de démarches concrètes pour l'atteinte des objectifs et assurent la détermination des besoins en formation. Cette procédure est appréciée et favorise grandement le développement professionnel de nos employés-cadres.

100%

DES CADRES

ont fait l'objet d'une évaluation du rendement en 2017.

Rémunération et avantages sociaux

Le salaire minimum d'un employé lors de son arrivée à la mine représente plus que le double du salaire minimum en vigueur au Québec.

FIGURE 11 - COMPARAISON DU SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR POUR UN EMPLOYÉ HORAIRE ET DU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC



Par ailleurs, nos employés bénéficient d'une assurance vie et d'une assurance invalidité à court et long terme. De plus, ceux-ci sont couverts par une assurance sur la santé, les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue.

La rémunération en matière de salaires et d'avantages sociaux se chiffre à plus de 96 millions \$ pour l'année 2017.

JUSQU'À 5,5%

DU SALAIRE

Contribution de MCM au régime de retraite de nos employés, en fonction de leur contribution individuelle.

Régime d'achat d'actions

Afin de permettre à nos employés de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux sociétés mères, nous proposons un régime d'achat d'actions à tous nos employés travaillant à temps plein. Le régime est subventionné par MCM, qui contribue à 50 % de l'investissement des salariés.

Régime de retraite

Tous nos employés permanents sont automatiquement admissibles à notre programme de régime de retraite. La contribution des employés peut varier entre 1 % et 5,5 % de leur salaire. La participation de l'entreprise est équivalente à celle de l'employé. Afin de s'assurer que tous nos employés bénéficieront d'une sécurité financière dans l'avenir, un minimum de 1 % de contribution est obligatoire.

Congés parentaux

En 2017, 37 salariés ont bénéficié de différents congés parentaux, soit 33 hommes et 4 femmes. De ce nombre, 50 % des femmes et 97 % des hommes avaient réintégré le travail en date du 31 décembre 2017, puisque certains congés étaient encore en cours. Notons que 100 % des salariés ont réintégré le travail à la fin de leur congé parental.

Programme d'aide aux employés

MCM offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels, financiers ou de santé.

Programme interne de développement des ingénieurs juniors

MCM facilite l'intégration de tout employé dans leur nouvel environnement de travail, dont les ingénieurs juniors.

Notre programme interne de développement des ingénieurs juniors est d'une durée de 24 mois et permet à ces derniers de travailler au sein des départements liés à la production, au support et au forage. Il est élaboré pour chacun des champs d'activités, soit génie minier, métallurgique, traitement de minerai, mécanique, électrique et géologique, afin de guider les ingénieurs juniors et les aider à atteindre les objectifs. Pendant cette période, chaque ingénieur junior est encadré par un parrain.



Le programme de juniorat m'a permis d'évoluer dans plusieurs départements des services techniques, de développer autant ma polyvalence que ma capacité d'adaptation et mon sens du jugement. Ce développement personnel et professionnel m'a permis de créer des relations uniques avec les employés de la mine ayant tous le désir de toujours faire mieux. Ces relations et ces compétences me sont maintenant essentielles pour mon poste actuel d'ingénieure en projets et en analyse de performance.

Anik Trépanier
Ingénieure en projets
et en analyse de performance

Stages en entreprise et emplois d'été

En collaboration avec différentes institutions d'enseignement, MCM offre des opportunités de stages à des étudiants qui suivent des formations collégiales et universitaires dans des domaines connexes à l'industrie minière.

En 2017, ce sont 117 étudiants et stagiaires qui se sont joints à notre organisation.

Chacun est supervisé par un professionnel afin de l'appuyer dans son développement et dans ses apprentissages. Les emplois d'été et les stages offerts représentent pour ces étudiants des occasions de se familiariser avec le milieu du travail, de développer un réseau de contacts et de tisser des liens avec les membres de notre équipe.

Représentation des employés

Formé d'employés et de gestionnaires, le Comité bonne entente est une plateforme d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des employés et de travailler conjointement à l'amélioration et au maintien de bonnes relations de travail. Il s'agit d'un mécanisme consultatif qui vise à faire émaner des recommandations. Les valeurs privilégiées au sein du Comité sont l'écoute, la collaboration et le respect.

Le Comité est composé de onze représentants de la direction et de huit représentants des employés. Ces derniers sont élus par les collègues du secteur qu'ils représentent. La composition du Comité peut évoluer selon les besoins et circonstances.

En 2017, il y a eu 11 rencontres du Comité bonne entente, en plus des rencontres départementales et de négociation.

4. PRIX ET AUTRES RECONNAISSANCES

Prix Conviction de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic

MCM a reçu le prix Conviction lors du Gala de l'entreprise 2017 de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic. Ce prix souligne une entreprise au sein de laquelle les employés ont la conviction qu'ils peuvent réaliser de grands projets, et ce, dans le respect des grands principes du développement durable.



Finaliste aux Mercuriades dans la catégorie Stratégie de développement durable

En 2017, MCM est fière d'avoir été finaliste dans la catégorie Stratégie de développement durable au Gala Les Mercuriades. Ce gala est organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Il célèbre l'innovation, l'ambition, l'entrepreneuriat et la performance des entreprises d'ici, tant chez les PME que chez les grandes entreprises. La catégorie dans laquelle MCM a été finaliste vise à récompenser une entreprise dont l'engagement et les réalisations de développement durable sont remarquables ou uniques dans son secteur industriel.

Certificat de francisation

Un Comité de francisation est en place au sein de MCM. Le programme mis sur pied prévoit plusieurs mesures, allant de l'adoption de politiques à la généralisation du français dans les technologies de l'information. En juin 2017, nous avons eu le plaisir de recevoir notre certificat de francisation par l'Office québécois de la langue française. L'obtention de ce certificat fait suite à la mise en œuvre de notre programme de francisation et atteste que notre organisation respecte les exigences de la Charte de la langue française quant à l'utilisation du français comme langue de travail.

PROJET EXTENSION MALARTIC

Contribuer. Améliorer. Prolonger.

EN RÉSUMÉ

- Le Projet Extension Malartic (PEM) a été autorisé en avril 2017 et les travaux ont été amorcés au courant de l'année.
- Afin de favoriser la cohabitation de nos activités avec les quartiers avoisinants, nous avons mis en place des outils de communications spécifiques au projet, ainsi que des mesures d'atténuation innovantes, dont l'écran acoustique temporaire recouvert d'un visuel et d'un système d'éclairage adapté.

Le Projet Extension Malartic vise la poursuite des activités de la mine pour six années supplémentaires. Il comprend deux volets distincts :

- Déviation d'un tronçon de la route 117
- Extension de la fosse Canadian Malartic

Dans les sections qui suivent, vous trouverez plus d'informations sur :

- 1 Les retombées**
du PEM.
- 2 Les travaux**
réalisés en 2017.
- 3 Les activités de communication**
spécifiques au PEM.
- 4 Les mesures innovantes**
pour assurer une gestion responsable du chantier.

1. RETOMBÉES ANTICIPÉES DU PROJET EXTENSION MALARTIC

**PLUS DE
1400
EMPLOIS**




maintenus et consolidés.

**160
EMPLOIS
SUPPLÉMENTAIRES**



créés pour les travaux de déviation de la route 117

**650
MILLIONS \$**



en retombées économiques annuelles, majoritairement pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

**1,1
MILLIARD \$**



d'impôts versés aux divers paliers de gouvernement durant la vie de la mine.

Positionnement des travaux du Projet Extension Malartic



2. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017

À la suite de l'autorisation du projet, les travaux suivants ont été amorcés au cours de l'année 2017 :

FIGURE 12 - TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET EXTENSION MALARTIC EN 2017



INSTALLATION DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE

le long de l'avenue Champlain, pour limiter le bruit pouvant provenir des opérations.



DÉBOISEMENT DU FUTUR TRACÉ DE LA ROUTE 117



TRAVAUX DE DÉCAPAGE DE L'EXTENSION DE LA FOSSE



REMBLAIEMENT DE LA FOSSE BUCKSHOT

près du futur tracé de la route 117.



DÉPLACEMENT DE CERTAINS SERVICES PUBLICS



CONSTRUCTION D'UN PONT TEMPORAIRE AU-DESSUS DE LA ROUTE 117,

afin de limiter les entraves sur cette route lors des travaux.



3. NOTRE PRIORITÉ : LA COMMUNICATION AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Afin de bien informer nos parties prenantes et d’être à l’écoute de leurs questions, commentaires ou préoccupations, plusieurs mécanismes de communication ont été mis en place avant le début des travaux et se poursuivront tout au long de ceux-ci :

Avant le début des travaux :

- Quatre des huit ménages de l’avenue Champlain, soit la rue située la plus près du chantier, ont accepté notre proposition de rencontre afin de leur présenter le PEM et les principales mesures d’atténuation. Les principales préoccupations soulevées par les citoyens de l’avenue Champlain étaient le bruit et les poussières qui pourraient résulter des travaux.
- Nous avons effectué une campagne de porte-à-porte dans le quartier à proximité des travaux projetés. Au total, 27 ménages ont été rencontrés. Les principales préoccupations soulevées par ces ménages étaient la distance des travaux par rapport au quartier ainsi que le bruit et les poussières qui pourraient résulter des travaux.

Tout au long des travaux :

- Distribuer différents outils d’information :
 - Feuillettes d’information
 - Infolettre mensuelle sur la mise à jour des travaux
 - Publicités régionales
 - Lexique des termes techniques utilisés dans les communications
 - Mémos d’information sur des travaux spécifiques
- Effectuer des campagnes de porte-à-porte.
- Tenir un kiosque d’information au Marché public de Malartic.
- Tenir une rencontre d’information avec le Comité d’échanges et de suivi Canadian Malartic.
- Réaliser des visites de chantier.
- Tenir une séance d’information technique avec les médias régionaux.
- Rendre disponible un conseiller en communications et relations avec le milieu dédié au PEM.
- Rendre disponible une adresse de courriel spécifique et une ligne téléphonique Info-Travaux.



UN BUREAU DE CHANTIER ACCESSIBLE

Le bureau de chantier du PEM est ouvert au public et facilement accessible.

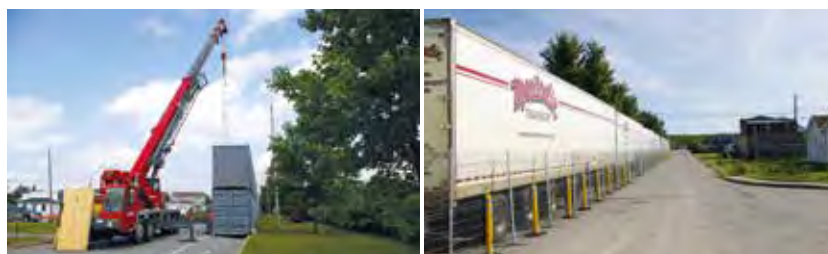
Un conseiller en communications et relations avec le milieu dédié au PEM est sur place pour répondre aux questions et recueillir les commentaires et suggestions.

4. UNE GESTION INNOVANTE DU CHANTIER

Afin de favoriser l'intégration des travaux du PEM avec les quartiers environnants et maintenir la qualité de vie des résidents, notre équipe a mis en place plusieurs mesures d'atténuation innovantes sur le chantier.

Écran acoustique temporaire

L'écran acoustique vise à diminuer le bruit pouvant provenir des opérations de construction de la déviation de la route 117. Il demeurera en place jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de la butte-écran de la déviation, qui sera quant à elle permanente.



PENDANT LA MISE EN PLACE DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE



APRÈS LA MISE EN PLACE DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE

Le résultat est le fruit de nombreux tests réalisés par notre équipe. Par exemple, la finition du matériel pour le visuel a été choisie afin de ne pas refléter la lumière du jour et éviter de créer un effet miroir.

Par ailleurs, afin de diminuer l'impact sonore pendant les travaux d'installation des conteneurs, neuf remorques ont été positionnées entre les travaux et les résidences de l'avenue Champlain.

SPÉCIFICATIONS DE L'ÉCRAN ACOUSTIQUE TEMPORAIRE :

- Constitué de 39 conteneurs de long par deux conteneurs de haut (total de 78 conteneurs).
- Conteneurs recouverts d'un visuel illustrant l'aménagement projeté de la future butte-écran de la déviation.
- Système d'éclairage adapté et contrôlé manuellement pour éviter le dérangement chez les résidents de l'avenue Champlain.

L'installation de l'écran acoustique temporaire a été l'une des principales mesures d'atténuation mise en place en 2017 dans le cadre du Projet Extension Malartic. Pour réaliser cet important mandat du projet dans le respect des délais et de nos engagements sur les plans environnemental et social, il était primordial de pouvoir compter sur les compétences et la synergie des membres d'une équipe multidisciplinaire.



Faire installer 78 conteneurs à quelques mètres de résidences comportait tout un défi. Ma responsabilité était de m'assurer que nous respections en tout point notre certificat d'autorisation et les normes en vigueur en matière de qualité de l'air et de bruit. Les suivis effectués en temps réel nous permettaient de nous ajuster rapidement. Les commentaires des citoyens, recueillis par Casey, nous permettaient aussi d'adapter nos pratiques. Par exemple, nous avons remplacé une plate-forme élévatrice conventionnelle pour une plate-forme électrique pour diminuer le bruit que pouvaient générer les travaux.

David Thellend, ing.
Chargé de projet



À l'écoute des citoyens, mon rôle était de les informer en leur partageant des détails sur les différentes phases du projet. Il était donc important que mes collègues me tiennent informé quotidiennement, voire plusieurs fois par jour, des travaux. Je devais surtout m'assurer qu'ils comprenaient les inquiétudes que certains citoyens pouvaient avoir afin de trouver, en équipe, les réponses appropriées et les solutions adaptées.

Casey Paradis
Conseiller en communications
et relations avec le milieu



Présente sur le terrain, j'avais à superviser les travaux et m'assurer que tous les employés d'entrepreneurs impliqués dans le projet étaient sensibilisés et respectaient nos façons de faire. Ainsi, dès que David soulevait l'approche possible d'un dépassement de norme ou que Casey m'informait d'une préoccupation citoyenne, j'avisais les travailleurs du chantier et coordonnais les modulations requises aux travaux. Cela a été tout un travail d'équipe!

Geneviève St-Pierre
Technicienne senior - Déviation 117



Pont temporaire au-dessus de la route 117

Le pont temporaire vise à limiter les entraves sur la route 117. Afin d'assurer la sécurité du transport, il est opéré de façon rigoureuse :

- Vitesse maximale fixée à 10 km/h.
- Caméras et radars installés sur le pont pour surveiller la vitesse des camions et la conformité des chargements.
- Contrôleur en poste de façon permanente lorsque le pont est utilisé.
- Blocs de béton de 10 tonnes installés pour éviter la déviation des camions.

Stations mobiles de suivi sonore et de la qualité de l'air

Des stations mobiles de suivi sonore permettent de s'assurer que les normes de bruit sont respectées en tout temps.

La station mobile de la qualité de l'air permet la prise de données précises et en temps réel. Elle a été conçue spécialement pour répondre aux besoins du PEM. La station sert d'outil d'aide à la décision afin de moduler ou d'arrêter complètement les opérations, au besoin, dans le but de respecter en tout temps les normes sur la qualité de l'air.



STATION MOBILE DE SUIVI SONORE

Les stations mobiles sont placées près des travaux en cours, afin d'effectuer un suivi en temps réel du niveau sonore et s'assurer que les normes sont respectées en tout temps.



STATION MOBILE DE QUALITÉ DE L'AIR

La station mobile est déplacée régulièrement afin d'analyser la qualité de l'air à différents endroits, selon les travaux en cours.

Autres mesures d'atténuation

D'autres mesures d'atténuation sont régulièrement mises en place, toujours dans l'intention de réduire le plus possible les impacts perçus dans le voisinage, notamment le bruit et les poussières.

Par exemple, un canon à neige est utilisé l'été et l'automne pour arroser les matériaux qui sont concassés, et ainsi réduire la dispersion de poussière. Des camions à eau sont également utilisés pour arroser tous les chemins utilisés pour le PEM, dès qu'une augmentation des poussières est observée en temps réel par notre station de suivi.

Des jupettes ont également été installées sous le concasseur, ainsi que des toiles sur le dessus, pour limiter la dispersion de la poussière à la source.



Sensibilisation des entrepreneurs

Des activités sont réalisées régulièrement auprès des entrepreneurs afin de les sensibiliser à l'importance de la gestion responsable du chantier, en respect de la communauté. Avant de débiter les travaux, chaque entrepreneur doit rencontrer l'équipe de projet. D'autres réunions ont lieu par la suite, où des points de suivi sur l'environnement et les relations communautaires sont notamment partagés. Si une problématique est observée sur le chantier, nous communiquons avec les superviseurs et les responsables pour identifier la source du problème et les solutions à mettre en place.

Récupération des matériaux

En raison de la configuration de leur terrain et de leur accès donnant sur la route 117, quatre maisons ont été acquises dans le cadre du PEM en vue d'être démolies. Un projet de récupération et de revente des matériaux de ces maisons a été développé conjointement avec la Maison de la famille de Malartic, qui gère le magasin de l'Écocentre, le centre local de récupération de déchets et de résidus industriels. Ainsi, les fenêtres, armoires et autres matériaux des maisons démolies, ont été récupérés, lorsque possible, et remis à l'organisme afin qu'il puisse les vendre et ainsi financer ses activités.

Nous avons mis en place plusieurs outils de communication et d'échanges avec nos parties prenantes spécifiquement sur le PEM. Notre équipe est résolue à faire du PEM un projet respectueux de l'environnement, du milieu et de l'ensemble de nos partenaires. Nous réitérons d'ailleurs notre engagement à appliquer la même rigueur que celle que nous déployons chaque jour dans le cadre de nos opérations pour que les activités actuelles et futures se conforment aux normes en vigueur et s'effectuent dans le respect de la communauté.



Vos questions, commentaires ou préoccupations sur le Projet Extension Malartic peuvent être envoyés à l'adresse courriel :

questionsprojetmcm@canadianmalartic.com

PROJET
EXTENSION
MALARTIC

PERFORMANCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au cœur de nos priorités

EN RÉSUMÉ

- En 2017, MCM a enregistré sa meilleure performance à ce jour, avec une fréquence combinée de 0,73, incluant employés et employés d'entrepreneurs.
- Cette performance a été rendue possible grâce à la contribution de l'ensemble des employés de MCM ainsi que des employés d'entrepreneurs présents sur le site minier.
- De nombreuses initiatives sont également en place pour prévenir les événements à la mine, incluant :
 - Différents comités actifs pour sensibiliser et impliquer directement les employés
 - Plus de 380 rencontres officielles sur la santé et sécurité en 2017
 - 4 nouvelles capsules vidéo sur l'ergonomie au travail, diffusées en 2017

La santé et sécurité au travail est au cœur de nos priorités.

Dans les sections qui suivent, vous trouverez plus d'informations sur :

- 1 Nos différents programmes**
et comités visant à protéger la santé et sécurité.
- 2 Des statistiques**
détaillées sur les événements au travail.
- 3 Les prix**
et autres reconnaissances remportés par MCM en 2017 en lien avec la santé et sécurité au travail.

1. PROTÉGER LA SANTÉ ET SÉCURITÉ : UNE PRIORITÉ POUR MCM

Programme de prévention en santé-sécurité

Notre programme de prévention vise à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés. Il s'agit d'un plan d'action en constante amélioration qui aide les gestionnaires, les superviseurs et les membres du Comité santé-sécurité dans leur mandat.

Les objectifs spécifiques du programme de prévention consistent à :

- 1 Identifier et évaluer les risques.
- 2 Proposer des moyens de contrôle pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.
- 3 Protéger les travailleurs exposés à des risques spécifiques en établissant des normes.
- 4 Assurer l'entretien des équipements de protection personnels et collectifs.
- 5 Former et informer les employés de MCM et les employés d'entrepreneurs des risques reliés à leur travail.



Comité santé-sécurité

Pour qu'un programme de santé et sécurité soit efficace, il est essentiel que les employés y participent. Le Comité santé-sécurité de MCM rassemble les travailleurs et la direction de l'entreprise dans une optique de collaboration. Le Comité permet ainsi d'allier les connaissances pratiques des employés, la vision d'ensemble des directeurs et les procédures générales de l'entreprise.

Le Comité a un rôle-conseil auprès des gestionnaires, de la direction et des équipes. Cela vise à favoriser la mobilisation des gens vers la prise en charge de la santé et la sécurité au travail.

MANDAT	FONCTIONNEMENT	COMPOSITION EN 2017
<p>Prévenir les accidents et des maladies reliés au travail.</p> <p>Mobiliser les gens vers la prise en charge de la santé et la sécurité au travail.</p>	<p>Chaque membre du Comité est invité à émettre des suggestions visant à améliorer les conditions de travail relativement à l'aspect de la santé et de la sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 directeur • 5 surintendants • 1 surintendant adjoint • 1 contremaître général • 1 contremaître • 12 employés

Le Comité se rencontre une dizaine de fois par année. Le pourcentage de l'effectif total des employés de MCM représenté dans ce comité correspond à 3 %.

Comité santé et mieux-être

En 2016, MCM est devenue membre du Groupe entreprises en santé et a mis en place le Comité santé et mieux-être. Ce Comité a pour objectif de promouvoir des pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail.



MANDAT	FONCTIONNEMENT	COMPOSITION EN 2017
Agir en tant qu'agent de changement en faisant la promotion de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle et d'environnement de travail.	Organisation d'activités diverses pour encourager les saines habitudes de vie.	Une dizaine d'employés de plusieurs départements de la mine.

En 2017, le Comité s'est donné comme défi de viser une plus grande mobilisation tout en valorisant la responsabilisation de chacun face à sa santé et son bien-être.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs activités ont été organisées, dont les suivantes :

En 2016, le Comité avait procédé à l'ouverture d'une salle d'entraînement sur le site de la mine accessible à l'ensemble des employés de MCM. Le Comité a reconduit en 2017 le Défi calories, soit un défi amical visant avant tout le plaisir et à promouvoir de saines habitudes. Pour chaque session d'entraînement et chaque activité physique, les efforts consacrés permettaient aux différentes équipes formées de cumuler des points en fonction du nombre de calories brûlées.

À l'automne 2017, le Comité a eu le plaisir de convier les employés de MCM à une conférence d'Hugo Girard, athlète québécois de renom. Au cours de cette conférence, M. Girard a partagé les bienfaits de l'entraînement, du dépassement personnel, de même que la nécessité de rester loin des drogues. Près de 380 employés et fournisseurs de MCM ont participé à l'activité.

Afin de conscientiser les employés à l'importance d'une saine alimentation, les membres du Comité ont offert aux employés, à quelques occasions, des aliments sains tels que des pommes et du chocolat noir. Des feuillets d'information sur les bienfaits de ces aliments étaient du même coup distribués.

HUGO GIRARD
LA FORCE DU DÉPASSEMENT

le 21 et 22 novembre 19h00
THÉÂTRE MICALART
MALARTIC

Entrée gratuite
(billet obligatoire)

Aujourd'hui, à 6 pieds 2 pouces et 320 livres, Hugo continue de s'entraîner six jours par semaine. Fier porte-parole de la compagnie BMR, Hugo est également un homme d'affaires accompli et reconnu pour son sens de l'humour et ses qualités d'orateur. À titre de conférencier, il raconte les bienfaits de l'entraînement, du dépassement personnel, de même que la nécessité de rester loin des drogues. Il croit fermement que pour donner un sens à sa vie, il faut des rêves et se fixer des objectifs. Hugo rêve de devenir l'homme le plus fort du monde, il souhaite maintenant transmettre sa passion à travers ses différentes implications et sa conférence

« La force du dépassement »

L'entrée sera gratuite, les billets seront attribués par tirage au sort. Vous aurez la possibilité de vous inscrire au tirage du 20 au 29 octobre 2017, dans les catégories identifiées (op. mine, usine et administration - le tirage) en cochant, à côté de votre nom la date de la représentation à laquelle vous souhaitez participer (un seul choix possible). Les gagnants recevront une paire de billets et pourront être accompagnés de la personne de leur choix. Aucune libération ne sera autorisée pour participer à cet événement.

UNE PRÉSENTATION DE

COMITÉ SANTÉ & MIEUX-ÊTRE

MINE CANADIAN MALARTIC

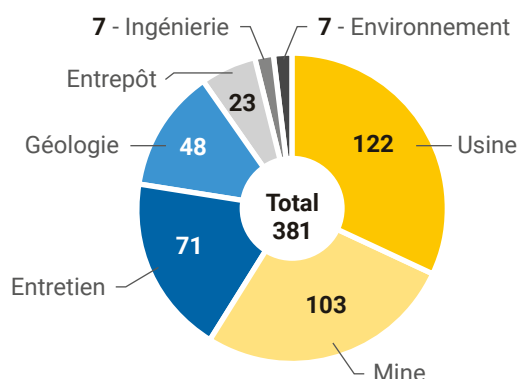
Sensibilisation des employés

La sensibilisation des employés de MCM s'effectue sous différentes formes : rencontres individuelles et de groupe, campagnes d'information, affichages, événements, etc. Par la transmission d'informations, nous visons à accroître le niveau de connaissance face aux dangers et ainsi encourager les employés travaillant sur notre site à adopter un comportement sécuritaire.

En 2017, plus de 380 rencontres officielles sur la santé et la sécurité ont été tenues avec les employés de MCM.

Ces rencontres, animées par les superviseurs, visent à sensibiliser les employés au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité. Il s'agit de moments privilégiés d'échanges entre les employés, superviseurs et gestionnaires.

FIGURE 13 - RENCONTRES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ TENUES AVEC LES EMPLOYÉS PAR DÉPARTEMENT



Sensibilisation des entrepreneurs

En 2017, près de 15 rencontres en santé et sécurité ont été tenues chaque mois avec les employés des entrepreneurs. Ces rencontres visent à sensibiliser les travailleurs au pilier décisionnel à trois niveaux (voir page 15) et à s'assurer qu'ils respectent la loi ainsi que les politiques de MCM.

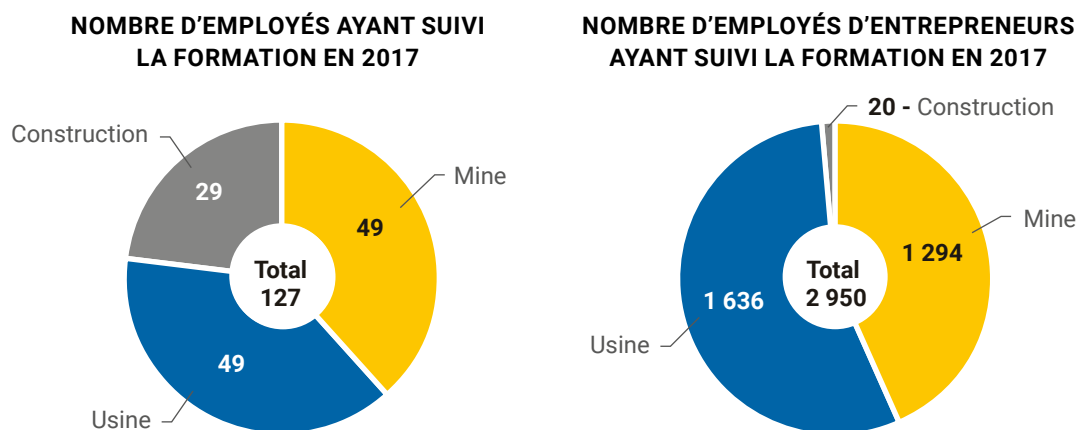
De la formation continue sur la santé et sécurité

Au cours de l'année 2017, 3 077 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité de MCM, incluant les employés de la mine et les employés d'entrepreneurs.

Cette introduction couvre au minimum les points suivants, selon le secteur d'activités de l'employé :

- Formule de supervision (cahier du travailleur)
- Affichage sur la propriété
- Alarmes d'urgence
- Avis accident / incident
- Cadenassage
- Carte d'inspection mécanique
- Comité santé-sécurité
- Communication (téléphone, radio)
- Condition climatique
- Conduites dans les opérations minières
- Description des bâtiments
- Eau potable
- Enseignes et rubans de sécurité
- Environnement
- Équipement de protection générale et spécifique (harnais, visièrre, etc.)
- Espace clos
- Formule de supervision
- Interdiction de fumer
- Règlement sur la santé et sécurité du travail
- Méthode de levage
- Ordre et propreté
- Politique santé et sécurité
- Poste de garde
- Présence de l'infirmière sur le site
- Procédure en cas d'accident
- Procédure en cas d'incendie
- Procédures de travail spécifiques
- Programme de prévention
- Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines
- Respect des plans et devis
- Réunions de santé-sécurité
- Salle à manger
- SIMDUT
- Stationnement et circulation sur le site
- Toilette
- Travaux à chaud et permis
- Visibilité des travailleurs

FIGURE 14 - NOMBRE DE PERSONNES AYANT SUIVI LA FORMATION D'INTRODUCTION SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DE MCM SELON LEUR LIEU DE TRAVAIL



Protection

MCM fournit les vêtements et les équipements de protection requis à chaque employé. Nous sommes également tenus de veiller à ce que ceux-ci les utilisent et/ou les portent.

Inspections quotidiennes

Des inspections quotidiennes sont effectuées par les employés et les superviseurs par le biais du cahier du travailleur. Ce cahier s'adresse autant aux employés de MCM qu'aux employés des entrepreneurs œuvrant sur le site de MCM. Lorsque le cahier d'un employé comprend une mention d'irrégularité en termes de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires sont pris en charge et en vérifie le suivi. Il est de la responsabilité des superviseurs et des employés de déclarer sans délai toute condition ou action dangereuse et de prendre aussitôt les mesures nécessaires.

Les inspections sont essentielles, car elles nous permettent de :

- Prendre connaissance des préoccupations des employés.
- Identifier les dangers existants et potentiels.
- Déterminer les causes sous-jacentes aux dangers.
- Surveiller l'application des mesures de contrôle (équipement de protection individuelle, mesures d'ordre technique, politiques, procédures).
- Recommander des mesures correctives.

Quatre capsules vidéo sur l'ergonomie au travail

En 2017, MCM a produit, en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, quatre capsules vidéo sur l'ergonomie au travail afin d'augmenter le confort des travailleurs et, par le fait même, de réduire les blessures potentielles. Cette initiative figure parmi les bons coups de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier. Les capsules peuvent être visionnées dans la section Bons coups du site Internet www.aspmines.qc.ca.

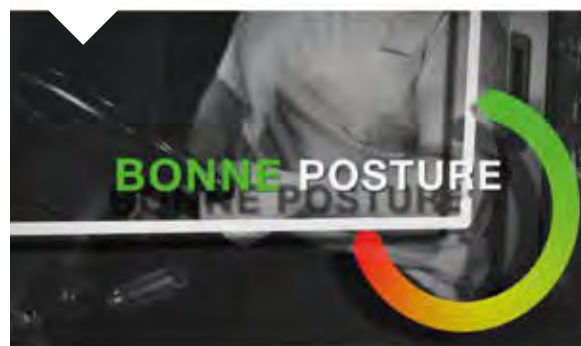


Audits en santé et sécurité

Les audits sont des occasions d'évaluer notre performance et de prendre les mesures d'amélioration nécessaires, au besoin.

En 2017, nous avons procédé à cinq audits internes. Ces audits internes sont effectués par les conseillers en santé et sécurité ainsi que par le Comité santé-sécurité. À ces audits, s'ajoutent plus de 36 observations ponctuelles et spécifiques effectuées par l'équipe de superviseurs.

Un audit externe en « Santé et hygiène industrielle » a également été réalisé par des auditeurs de l'AMQ.



2. STATISTIQUES DÉTAILLÉES SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

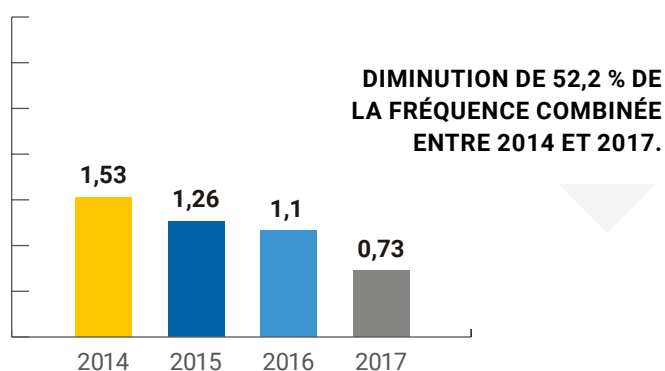
Fréquence combinée

La fréquence combinée est un indicateur utilisé en santé et sécurité au travail représentant le nombre d'événements (avec perte de temps et assignation temporaire) pour chaque tranche de 200 000 heures travaillées.

La fréquence combinée de 2017 représente notre meilleur résultat depuis 2014. Aussi, la fréquence combinée de 0,73 se situe en deçà de l'objectif annuel de 1,1 fixé en 2017.

Par ailleurs, aucun employé n'a été exposé directement ou fréquemment à des maladies spécifiques liées à ses activités professionnelles.

FIGURE 15 - FRÉQUENCE COMBINÉE DE 2014 À 2017



NOTRE FRÉQUENCE COMBINÉE EN 2017

Pour chaque 200 000 heures travaillées, il y a eu 0,73 événement de travail avec perte de temps et/ou assignation temporaire des employés et des employés d'entrepreneurs.

À titre comparatif, la moyenne pour les mines à ciel ouvert au Québec est de 1,1*.

*Source : Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

Nombre d'événements

En 2017, 176 événements ont été rapportés au total, comparativement à 161 en 2016.

Le nombre d'événements a ainsi augmenté de 10 % de 2016 à 2017, alors que les heures travaillées ont seulement augmenté de 5 % pendant cette même période. Toutefois, notons que le nombre d'événements ayant nécessité un arrêt de travail, une assignation temporaire ou une aide médicale a diminué de 30 % entre 2016 et 2017.

Autrement dit, bien que le nombre total d'événements rapportés ait augmenté entre 2016 et 2017, le nombre d'événements plus graves a quant à lui diminué. Cette situation peut s'expliquer par le fait que nous visons à conscientiser nos employés à rapporter chaque événement, aussi mineurs soient-ils.

Ce constat nous pousse à redoubler d'ardeur afin de réduire le nombre total d'événements. Les efforts de sensibilisation et de formation, tant pour nos employés que les employés d'entrepreneurs, seront poursuivis afin d'appliquer sur le terrain la culture de l'organisation en matière de santé et sécurité au travail.

FIGURE 16 - STATISTIQUES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

	2014	2015	2016	2017
Nombre total d'heures travaillées	2 622 448	2 700 158	2 900 051	3 035 217
Nombre total d'événements rapportés	128	140	161	176
Premiers soins	66	98	98	133
Soins médicaux	42	25	46	32
Assignation temporaire (travaux légers)	16	10	7	7
Perte de temps	4	7	10	4
Décès	0	0	0	0

Remarque : Comprend les employés d'entrepreneurs.

3. PRIX ET AUTRES RECONNAISSANCES

Trophée F.J. O'Connell

Pour ses résultats 2017 en matière de santé et sécurité au travail, l'AMQ a décerné à MCM le trophée F.J. O'Connell dans la catégorie *Opérations de surface, transport et première transformation des métaux*. Les critères d'attribution de ce trophée tiennent compte de l'amélioration de la performance en santé et sécurité au travail de l'entreprise, de la performance de l'entreprise par rapport à la moyenne de l'industrie et de la fréquence combinée des accidents de l'entreprise en fonction des valeurs cibles déterminées.



Superviseurs reconnus en santé et sécurité

Lors du Colloque en santé et sécurité du travail organisé par l'AMQ qui s'est déroulé en septembre 2017, douze superviseurs de MCM ont été reconnus pour avoir atteint, avec leurs équipes, de 50 000 à 450 000 heures consécutives sans événement avec perte de temps. Le record de 450 000 heures a été établi par Stéphan Richard, contremaître production - Mine.

FIGURE 17 - PRIX EN SANTÉ ET SÉCURITÉ EN 2017

DÉPARTEMENT	HEURES SANS ÉVÉNEMENT
Entretien - Usine	
1 superviseur	100 000
2 superviseurs	150 000
Entretien - Mine	
1 superviseur	50 000
Production - Mine	
1 superviseur	50 000
1 superviseur	100 000
2 superviseurs	150 000
2 superviseurs	250 000
1 superviseur	450 000
Environnement	
1 superviseur	150 000

**NOUS SOMMES
RECONNAISSANTS DE
L'IMPLICATION ET DES
EFFORTS DES EMPLOYÉS
ET DES EMPLOYÉS
D'ENTREPRENEURS QUI
ONT PERMIS D'ATTEINDRE,
EN 2017, NOTRE MEILLEURE
PERFORMANCE À CE JOUR
POUR LA FRÉQUENCE
COMBINÉE.**



PERFORMANCE SOCIALE

Un engagement clair au dialogue et à la collaboration

EN RÉSUMÉ

- En 2017, MCM a publié le bilan de la démarche de co-construction, ainsi que celui de la première année de la mise en œuvre du Guide de cohabitation.
- Le nombre de plaintes formulées à MCM en 2017, ainsi que le délai de traitement de ces dernières, ont diminué de façon importante par rapport aux deux années précédentes.
- Le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic a été créé au cours de l'année 2017.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite et la consolidation des démarches et des mécanismes d'échanges existants.

Dans les sections qui suivent, vous trouverez plus d'informations sur :

- 1 Les parties prenantes**
et les moyens de communication utilisés en 2017.
- 2 Le sommaire des plaintes et préoccupations**
adressées à MCM et la façon dont elles ont été gérées.
- 3 Les initiatives**
de soutien à la communauté.
- 4 La création**
du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic.
- 5 Les relations**
avec les Premières Nations.

L'échange et la collaboration avec notre communauté d'accueil représentent un principe fondamental pour MCM. Nous souhaitons assurer une bonne cohabitation avec la communauté, en plus d'être partenaire de son développement économique et social.

Nous sommes convaincus que le respect, l'écoute, l'intégrité et l'équité sont des valeurs qui nous permettent de bâtir l'avenir sur du solide et de relever le défi d'exploiter un site minier situé au cœur d'un milieu de vie habité.



Respect

Agir avec respect, c'est faire preuve de considération. Nous visons à favoriser des relations positives avec tous les intervenants. Nous le faisons dans un esprit d'honnêteté et de respect afin d'établir un dialogue profitable à tous.



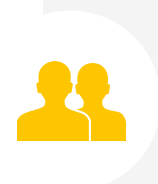
Écoute

Nous privilégions l'écoute, les échanges constructifs et les démarches d'accompagnement. Nous sommes attentifs et ouverts. Les idées doivent être entendues et discutées afin de les améliorer.



Intégrité

L'intégrité régit nos façons de faire et d'interagir avec la communauté. Celle-ci exige rigueur, constance et fiabilité.



Équité

Nous traitons chacun avec équité et avec toute l'attention qu'il mérite. Nous nous assurons de prendre des décisions qui soient respectueuses des personnes et des droits de chacun.

1. DES OUTILS VARIÉS POUR COMMUNIQUER AVEC DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

La collaboration doit d'abord passer par l'échange d'information avec les parties intéressées par nos opérations.

En 2017, près de 20 supports de communication différents ont été utilisés pour interagir avec nos parties prenantes. Ces outils visent à tenir le milieu bien informé sur nos activités et à être à l'écoute des questions, commentaires ou préoccupations que nos parties prenantes peuvent avoir sur nos opérations et nos projets.

Voici quelques-uns des principaux outils d'information et mécanismes d'échanges.

FIGURE 18 - COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES





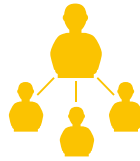
CITOYENS DE MALARTIC ET DE RIVIÈRE-HÉVA

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Lettres et bulletins d'information
- Porte-à-porte
- Équipe de relations avec la communauté
- Local de relations avec la communauté
- Politique de résolution des préoccupations et des plaintes
- Publicités dans les journaux régionaux
- Publicités radio
- Site Web
- Application de sautage
- Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn)
- Événements publics
- Visites du site de la mine et du PEM
- Comité de suivi

Principaux thèmes en 2017

- Mécanismes de relations avec la communauté
- Cafés-rencontres
- Engagements communautaires
- Démarche de co-construction
- Guide de cohabitation
- Bilans des démarches réalisées
- Recours juridiques
- PEM
- Comité d'échanges et de suivi
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Bilan de la phase 4 de la démarche de co-construction
- Bilan de l'année 1 du Guide de cohabitation
- Pratiques et amélioration continue



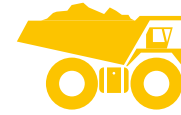
EMPLOYÉS

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Mémos
- Notes de service
- Courriels d'information
- Intranet
- Infolettres
- Bulletins d'information
- Rencontres trimestrielles
- Carte de travail
- Téléviseurs
- Babillards

Principaux thèmes en 2017

- Politiques
- Programmes appliqués en entreprise
- Nouvelles des différents comités
- Prix et autres reconnaissances
- Engagements communautaires
- Démarche de co-construction
- Guide de cohabitation
- Recours juridiques
- PEM
- Comité d'échanges et de suivi
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Bilan de l'année 1 du Guide de cohabitation



MEMBRES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Courriels d'information
- Bulletins d'information
- Infolettres
- Site Web
- Visites du site de la mine

Principaux thèmes en 2017

- Démarche de co-construction
- Guide de cohabitation
- Recours juridiques
- PEM
- Comité d'échanges et de suivi
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Pratiques et amélioration continue
- Bilan de l'année 1 du Guide de cohabitation



INVESTISSEURS

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Courriels d'information
- Bulletins d'information
- Infolettres
- Site Web
- Visites du site de la mine

Principaux thèmes en 2017

- Démarche de co-construction
- Guide de cohabitation
- Recours juridiques
- PEM
- Comité d'échanges et de suivi
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Pratiques et amélioration continue
- Bilan de l'année 1 du Guide de cohabitation



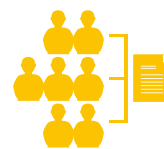
MÉDIAS

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Communiqués de presse
- Rencontres de presse
- Visite du site de la mine et du PEM
- Site Web

Principaux thèmes en 2017

- Démarche de co-construction
- Guide de cohabitation
- Recours juridiques
- PEM
- Comité d'échanges et de suivi
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Pratiques et amélioration continue
- Bilan de l'année 1 du Guide de cohabitation



GROUPES INTÉRESSÉS PAR NOS OPÉRATIONS

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Courriels d'information
- Infolettres
- Bulletins d'information
- Site Web

Principaux thèmes en 2017

- Démarche de co-construction
- Guide de cohabitation
- Recours juridiques
- PEM
- Comité d'échanges et de suivi
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Pratiques et amélioration continue
- Bilan de l'année 1 du Guide de cohabitation



ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Courriels d'information
- Infolettres
- Rencontres

Principaux thèmes en 2017

- Politiques
- Performance environnementale, sociale, santé et sécurité et économique
- Pratiques et amélioration continue



PREMIÈRES NATIONS

Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Courriels d'information
- Rencontres
- Groupe de travail

Principaux thèmes en 2017

- Projets structurants
- Projet souterrain Odyssey
- Biodiversité



Outils de communication et mécanismes d'échange utilisés en 2017

- Courriels d'information
- Infolettres
- Rencontres
- Visite du site du PEM

Principaux thèmes en 2017

- Comité d'échanges et de suivi (fonctionnement, création, composition, calendrier de travail)
- Guide de cohabitation
- Recours juridiques
- PEM
- Projet souterrain Odyssey

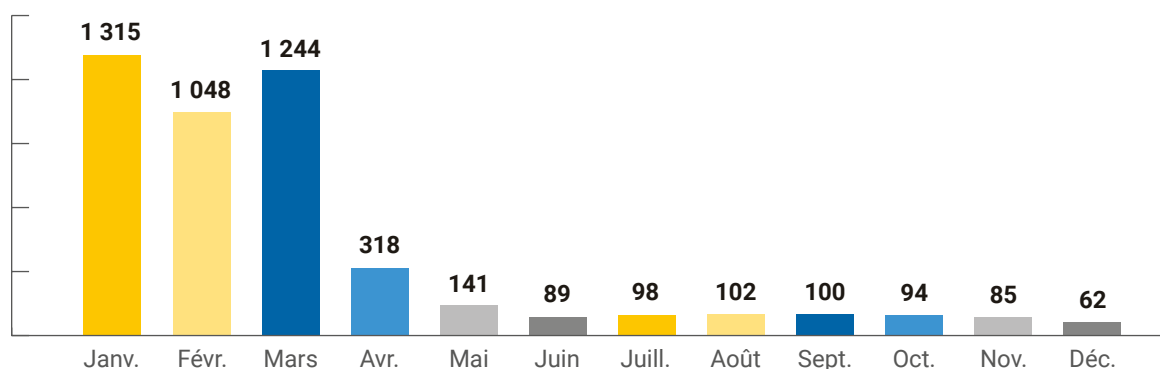


Notre local de relations avec la communauté

Situé au cœur de Malartic, le local de relations avec la communauté de MCM est un lieu d'échanges privilégiés et facilement accessible pour tous les citoyens qui souhaitent s'informer ou nous faire part de leurs questions, commentaires ou préoccupations.

En 2017, 4 696 visites ont eu lieu à notre local, ce qui représente une affluence moyenne de 391 visites par mois. La plupart des visites ont eu lieu en début d'année, soit pendant la période d'inscription au Guide de cohabitation.

FIGURE 19 - AFFLUENCE AU LOCAL DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ EN 2017



LOCAL DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

650, rue Royale, Malartic

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Des rendez-vous peuvent être disponibles en soirée sur demande.



Des bulletins d'information

En 2017, trois bulletins d'information ont notamment été distribués aux citoyens de Malartic, soit en mars, en juillet et en novembre. Ces bulletins permettent de partager des informations sur les activités de la mine ainsi que de répondre à certaines questions qui nous sont posées, en plus de rappeler les différents moyens par lesquels les personnes intéressées peuvent nous contacter.

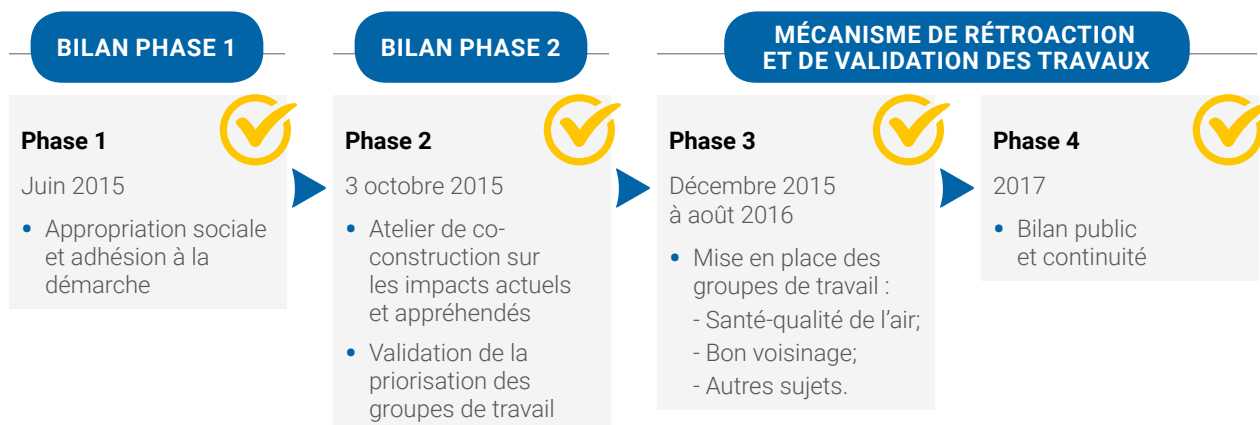


La poursuite de la démarche de co-construction

La démarche de co-construction est un vaste processus de consultation entamé en 2015, visant à mettre en place une importante collaboration citoyenne afin d'améliorer les pratiques de MCM et de favoriser une meilleure cohabitation à Malartic.

Il s'agit d'une démarche volontaire, qui s'est divisée en quatre phases, dont la quatrième s'est déroulée en 2017 :

FIGURE 20 - PHASES DE LA DÉMARCHÉ DE CO-CONSTRUCTION



La démarche ciblait l'ensemble des citoyens et des groupes de Malartic et de Rivière-Héva, ainsi que certains groupes régionaux et nationaux.

La phase 1 visait à expliquer la démarche aux parties prenantes et à recueillir leurs commentaires. Près de dix rencontres ont eu lieu. Ces dernières ont permis de retenir sept thématiques pour les discussions de l'atelier de co-construction de la phase 2.

Cet atelier (phase 2) s'est tenu en 2015 et a réuni 122 participants. Il a permis de recueillir 23 pistes de solutions, qui ont ensuite été réparties dans huit projets différents, le tout regroupé dans un plan d'action.



La phase 3 a permis le déploiement de plusieurs initiatives, dont l'élaboration du Guide de cohabitation par le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic*.



DISTINCTION

En 2017, le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic ayant élaboré le *Guide de cohabitation* a reçu le prix Pour le bon voisinage remis par la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic.

La phase 4, déployée en 2017, a été l'occasion de dresser et de partager au public un bilan de la démarche. Un bulletin imprimé ainsi qu'une capsule vidéo résumant la démarche et ses résultats ont été produits et diffusés.

97%

DES 8 PROJETS DU PLAN D'ACTION A ÉTÉ COMPLÉTÉ À LA FIN DE 2017.

L'état d'avancement des projets est disponible sur Internet, à l'adresse communaute.canadianmalartic.com

FIGURE 21 - CAPSULE VIDÉO DU BILAN DE LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**SEUL ON VA VITE,
ENSEMBLE ON VA
PLUS LOIN**

Le thème de la démarche, *Seul on va vite, ensemble on va plus loin*, souligne que pour bâtir la confiance, le processus est aussi important que le résultat.

La vidéo complète peut être visionnée sur le site communaute.canadianmalartic.com.

La démarche n'aurait pas été possible sans la participation de la communauté. C'est grâce à la diversité des idées et à un important niveau d'implication que des solutions ont été trouvées pour améliorer la cohabitation à Malartic. Afin de remercier les personnes et groupes ayant participé à la démarche pour tout le temps et l'énergie qu'ils y ont investis, nous avons organisé une épluchette de blé d'Inde au marché public de Malartic, à l'été 2017. À cette occasion, nous avons aussi remis des bulbes de tulipes à tous les participants présents.

Dans la même veine, MCM a remis un lot de 3 000 bulbes de tulipes à la Ville de Malartic, afin d'embellir les espaces publics de la municipalité. Cette initiative a été menée conjointement avec notre partenaire Home Hardware de Malartic.



Des apprentissages découlant de la démarche de co-construction

La démarche de co-construction a non seulement permis d'identifier des solutions concrètes aux enjeux ciblés par la communauté; elle nous a également sensibilisés à aller plus loin dans la collaboration avec le milieu :

- en déployant des canaux d'échanges variés et facilement accessibles pour la communauté;
- en assurant une communication soutenue sur nos activités, ainsi que des rétroactions fréquentes;
- en renforçant notre capacité à nous questionner et à trouver de nouvelles solutions; et
- en reconnaissant l'apport important du milieu dans nos démarches.

Guide de cohabitation : un bilan positif

Dans le cadre de la démarche de co-construction, un Guide de cohabitation a été élaboré en 2016 par le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic*, composé de représentants de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic et de MCM.

Le Guide vise à répondre aux préoccupations des citoyens en offrant des mesures de compensations à tous les résidents de Malartic, ainsi que des lignes directrices pour l'acquisition de résidences principales dans le quartier situé le plus près de la mine.

Conformément à l'engagement de MCM, nous avons présenté en 2017 le bilan comprenant les données relatives aux programmes de compensation et d'acquisition pour les périodes de compensation du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2016.

Au total, ce sont 8,7 millions \$ qui ont été versés aux résidents ayant adhéré au programme de compensation depuis sa mise en œuvre.

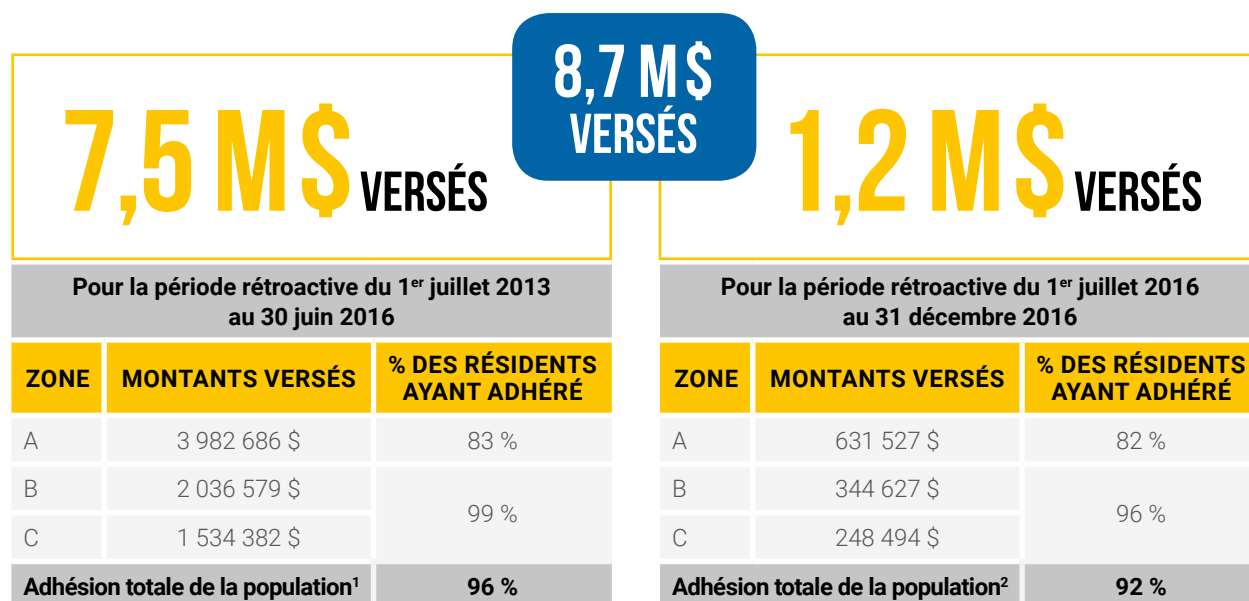
Un Guide, trois volets :

Le Guide de cohabitation contient trois volets :

- 1 **Plan d'action** visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts de nos activités
- 2 **Programme de compensation financière** pour les résidents de Malartic
- 3 **Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés** principales à Malartic



FIGURE 22 - RÉSULTATS DU PROGRAMME DE COMPENSATION



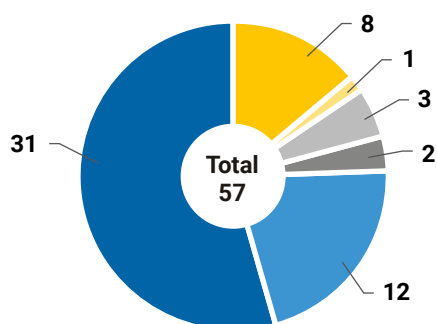
¹ Pourcentage obtenu en fonction du nombre total de réclamations individuelles faites par les résidents de Malartic, soit trois mille cent cinquante-huit (3 158) en considérant la population de Malartic au nombre de trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze (3 294) (Source : Site Internet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire).

² Pourcentage obtenu en fonction du nombre total de réclamations individuelles faites par les résidents de Malartic, soit trois mille soixante et onze (3 071) en considérant la population de Malartic au nombre de trois mille trois cent quarante-huit (3 348), selon l'estimation des dernières données statistiques (Source : Statistique Canada, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Directeur général des élections).

Par ailleurs, MCM a reçu 57 demandes d'acquisition de propriétés, dont 49 ont été admissibles au programme. Les demandes non admissibles provenaient de résidents situés à l'extérieur de la zone admissible (zone A). Notons que la plupart des demandes d'acquisition n'étaient pas directement liées à des impacts perçus de la mine, mais plutôt dues à des facteurs personnels.

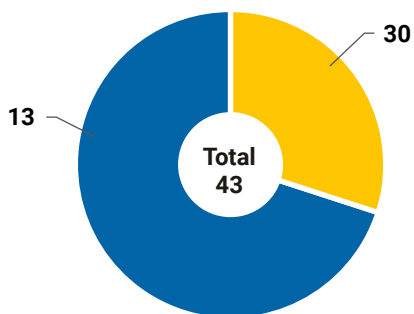
FIGURE 23 - RÉSULTATS DES LIGNES DIRECTRICES ENCADRANT L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS PRINCIPALES À MALARTIC

57 DEMANDES D'ACQUISITION REÇUES AU TOTAL, DONT 49 DEMANDES ADMISSIBLES



- **Acquisitions finalisées**
- **Acquisitions en cours**
- **Demandes volontairement annulées par les citoyens**
 - Dans un cas, décision de demeurer à Malartic.
 - Dans l'autre cas, vente de la résidence sur le marché.
- **Demandes suspendues**
 - Des travaux sont requis par les citoyens pour des raisons de salubrité et de sécurité afin de compléter la transaction.
- **Demande refusée**
 - En raison d'un risque important à la sécurité des occupants.
- **Demandes non admissibles**
 - Dans tous les cas, les propriétaires étaient non résidents de la zone A.

RAISONS DE L'ADHÉSION³



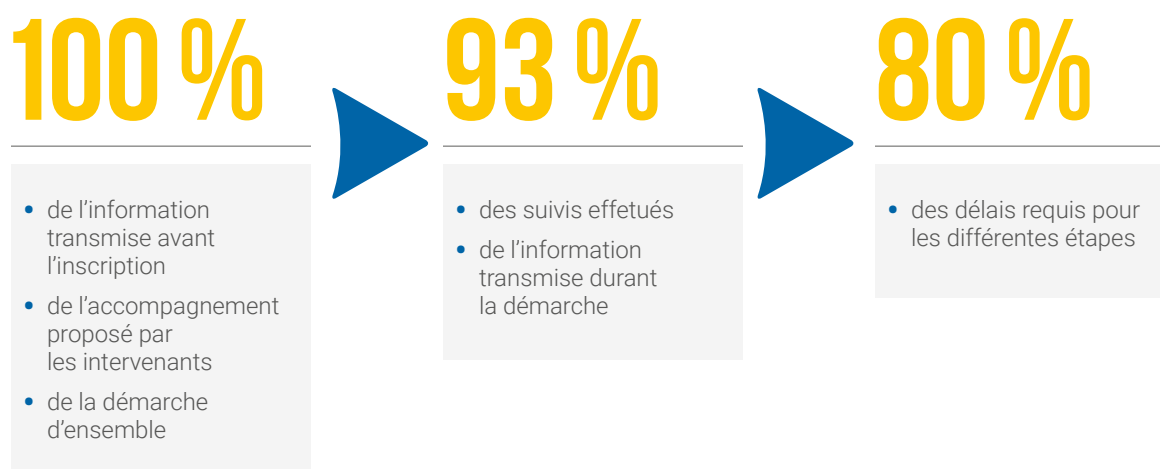
- **Demandes liées à des raisons personnelles**
(ex. déménagement dans une autre ville pour rejoindre la famille, changement de style de vie, etc.)
- **Demandes liées aux impacts que peut générer la mine**

³ Données pour les 43 demandes finalisées ou en cours.

Par ailleurs, un sondage a été réalisé afin de vérifier le taux de satisfaction du processus d'acquisition, après la première année de mise en œuvre. À cet effet, 100 % des répondants au sondage se sont dits satisfaits ou très satisfaits de la démarche dans son ensemble.

FIGURE 24 - RÉSULTATS DU SONDRAGE RÉALISÉ À PROPOS DES LIGNES DIRECTRICES ENCADRANT L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS PRINCIPALES À MALARTIC

LES RÉPONDANTS⁴ SE SONT DITS SATISFAITS OU TRÈS SATISFAITS À



Le bilan faisait également mention de certains ajustements apportés au Guide. En effet, le Groupe de travail s'était engagé à mettre sur pied un Comité de révision, qui se réunirait après la première année de mise en œuvre du Guide afin d'apporter les améliorations jugées nécessaires, le cas échéant. En 2017, le Comité s'est réuni à trois reprises afin d'analyser les dossiers présentés. Ce travail a mené à quelques ajustements et précisions, notamment pour les lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés, telles que la possibilité de faire appel à un évaluateur provenant de l'extérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Des outils de communication spécifiques sur le Guide de cohabitation

En 2017, plusieurs outils d'information et supports ont été utilisés afin d'informer les citoyens de Malartic, ainsi que les personnes ayant résidé à Malartic, de la période de réclamation des compensations et du processus d'acquisition.

FIGURE 25 - OUTILS DE COMMUNICATION POUR DIFFUSER L'INFORMATION SUR LE GUIDE DE COHABITATION

OUTILS	SUPPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION
<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'information aux citoyens • Fiche d'information sur les révisions apportées au Guide • Bilan de la démarche de co-construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal régional • Station de radio régionale • Porte-à-porte • Rencontres à domicile • Événement grand public • Site Internet

⁴ Taux de réponse de 48 %, pourcentage établi sur les 31 acquisitions finalisées.

Suspension du Guide de cohabitation dans le quartier sud

À la fin de l'année 2017, une procédure entamée par le cabinet d'avocats représentant le requérant de l'action collective nous a obligés à suspendre, pour une période indéterminée, les programmes d'acquisition et de compensation du Guide de cohabitation dans le quartier sud (zone A) de Malartic visé par l'action collective. Nous suivons la situation de près et tiendrons informées les parties intéressées par nos opérations des développements.

L'AMORCE DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET SOUTERRAIN ODYSSEY

Le Projet souterrain Odyssey (PSO) consiste à mettre en valeur deux zones minéralisées à proximité de la fosse Canadian Malartic, situées en profondeur, et dont les nouveaux accès seraient situés à 3 kilomètres à l'est du secteur urbain de Malartic. Ces zones seraient exploitées au moyen de galeries souterraines, ce qui nécessiterait l'aménagement d'une rampe. Le PSO est situé dans l'empreinte existante du PEM autorisé par le décret accordé en 2017.

Localisation du Projet souterrain Odyssey



La consultation visait à permettre aux personnes et aux groupes intéressés de s'informer sur le projet et de partager leurs commentaires et suggestions, afin de le bonifier, dans la mesure du possible. Les activités effectuées en 2017 sont les suivantes :

27 novembre 2017	Rencontre du conseil municipal de Malartic
29 novembre 2017	Rencontre avec des représentants de la Première Nation Abitibiwinni
6 décembre 2017	Rencontre du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic
8 décembre 2017	Rencontre avec les médias régionaux
13 décembre 2017	Tenue des cafés-rencontres à Malartic
14 décembre 2017	Rencontre avec des représentants de la Nation Anishnabe de Lac-Simon

Cafés-rencontres sur le Projet souterrain Odyssey

Trois cafés-rencontres se sont tenus le 13 décembre 2017. En tout, une cinquantaine de personnes ont participé à la formule, qui était identique chaque fois : une présentation générale combinée à six kiosques d'information thématiques disposés dans la salle.

- 1 Relations communautaires
- 2 Informations générales sur le projet
- 3 Ambiance sonore
- 4 Qualité de l'air
- 5 Vibrations
- 6 Perceptions et préférences de moyens de communication des participants

Les stations 1 à 5 ont permis aux participants de rencontrer et d'échanger directement avec les experts de MCM et les consultants impliqués.

La 6^e station a permis aux participants de partager leurs perceptions quant aux impacts appréhendés et aux mesures d'atténuation envisagées. Elle permettait ensuite de s'exprimer quant aux moyens de communication à privilégier.

Pendant l'activité, 91,8 % des participants se sont montrés rassurés par les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées. La figure suivante présente la répartition des préoccupations partagées lors de l'activité :



CAFÉS-RENCONTRES

Lors des cafés-rencontres du 13 décembre 2017, les participants étaient invités à coller des pastilles de couleur afin d'exprimer leurs :

- perceptions des impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées;
- préférences quant aux moyens de communication à privilégier.

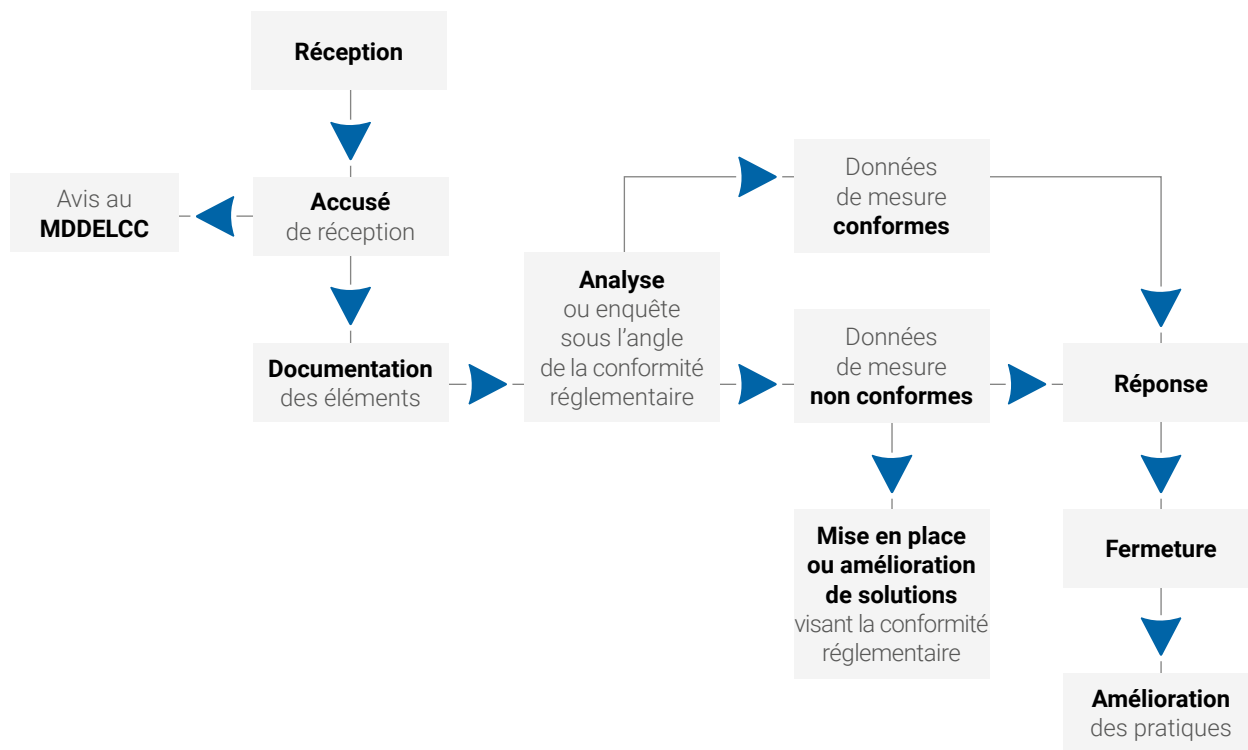
FIGURE 26 - RÉSULTATS DES CAFÉS-RENCONTRES TENUS LE 13 DÉCEMBRE 2017

THÈMES D'INTÉRÊT	DISTRIBUTION RELATIVE DES CONTRIBUTIONS	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERCEPTIONS AU SUJET DES PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS DES PARTICIPANTS		
		Rassurés	Peu préoccupés	Préoccupés
Eau de surface	16,3 %	93,7 %	6,3 %	-
Eau souterraine	16,3 %	87,5 %	12,5 %	-
Qualité de l'air	16,3 %	87,5 %	-	12,5 %
Ambiance sonore	17,3 %	100 %	-	-
Vibrations	16,3 %	93,7 %	6,3 %	-
Impacts sur le milieu humain	17,3 %	88,2 %	11,8 %	-
Total	100	Calculé sur 98 contributions		

2. UNE GESTION DILIGENTE DES PLAINTES ET PRÉOCCUPATIONS

La gestion diligente des plaintes et des préoccupations est une pratique essentielle pour assurer une bonne cohabitation entre nos activités et la communauté avoisinante.

MCM s'est dotée d'une politique de résolution des plaintes et des préoccupations formulées directement à la mine ou par l'entremise de la ligne sans frais. La procédure prévoit d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux pour chaque signalement qui nous est communiqué. Par ailleurs, chaque plainte est compilée dans un registre, tout en assurant la confidentialité des personnes les formulant.



Le tableau ci-dessous fait état des plaintes directement émises à MCM depuis les quatre dernières années. En 2017, 21 plaintes ont été effectuées par 10 citoyens. Les mois de mars, avril et mai correspondent aux mois de 2017 où le plus de plaintes ont été formulées à la mine.

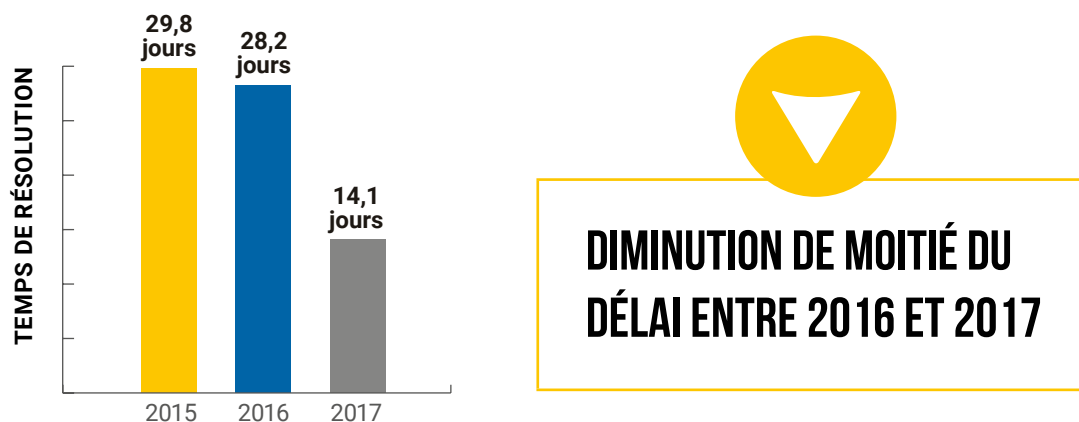
FIGURE 27 - RELEVÉ DES PLAINTES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA MINE

TYPE DE PLAINTES	2014	2015	2016	2017
Bruit	7	58	42	5
Qualité de l'atmosphère	3	10	1	*
Sautage	71	62	60	11
Autre	3	4	1	5
Total	84	134	104	21

* Trois plaintes concernaient le bruit et la poussière. Celles-ci ont été compilées dans la catégorie « Bruit ».

Le délai mensuel moyen de résolution des plaintes en 2017 correspond à 14,1 jours, une diminution importante par rapport à 2016 (28,2 jours en moyenne) et 2015 (29,8 jours en moyenne). Notons qu'une plainte en lien avec les odeurs a nécessité une évaluation plus approfondie et une modification des pratiques de mise à feu, causant ainsi un délai de traitement plus long.

FIGURE 28 - DÉLAI ANNUEL MOYEN DE TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ



Une gestion optimisée

En 2017, l'équipe de relations avec la communauté est passée de deux à trois membres. Cet ajout a permis d'organiser le travail différemment de manière à encore mieux répondre aux plaintes, notamment en matière de rapidité de traitement de celles-ci.

L'utilisation optimale de Boréal, un logiciel spécialisé qui permet de planifier et d'assurer le suivi de nos engagements auprès des diverses parties prenantes intéressées par nos opérations, a aussi contribué à optimiser le traitement des plaintes en 2017.

L'année 2017 a ainsi été marquée par une diminution significative du nombre de plaintes par rapport aux années précédentes, ainsi que par l'amélioration de nos délais de traitement de ces plaintes.

Sur les 21 plaintes formulées, une seule était liée au Projet Extension Malartic (PEM). Celle-ci concernait le bruit lors des travaux de raccordement de la déviation temporaire.

Traitement des préoccupations

En plus des plaintes, notre politique prévoit des interventions lorsqu'une préoccupation nous est formulée. La procédure est similaire au traitement des plaintes : analyse du dossier, mise en place de solutions au besoin, retour à la personne.

Un total de 16 préoccupations a été formulé au sujet du PEM. Plus de la moitié de celles-ci concernaient l'écran acoustique temporaire, particulièrement des inquiétudes liées au déneigement. En réponse à cette préoccupation, les opérations de déneigement ont été ajustées, avec la mise en place d'un accès à la ruelle pour permettre aux véhicules de tourner plus aisément sur l'avenue Champlain.

Les autres sujets concernaient la circulation sur la route 117, l'utilisation du territoire et les travaux réalisés pour la relocalisation de la conduite de gaz longeant la route 117. En 2017, le délai moyen pour traiter une préoccupation a été de 23,9 jours.

3. SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

Dons et commandites

En 2017, les montants versés à la communauté en dons et commandites ainsi qu'en soutien à la recherche en région totalisent plus de 720 000 \$.

Voici quelques exemples de dons et commandites versés dans la communauté en 2017.

Groupe ÉCOcitoyen

MCM est fière d'être partenaire du Fonds pour les événements écoresponsables piloté par le Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO). Cette entreprise d'économie sociale, basée à Rouyn-Noranda, a pour mission de sensibiliser la population à l'importance de protéger l'environnement par l'action citoyenne. L'appui financier de 11 000 \$ offert par MCM a, entre autres, permis à deux organisations locales, soit le Supercross de Malartic et le Festival Western de Malartic, de bénéficier gratuitement des services du GÉCO afin de devenir des événements écoresponsables. De plus, les responsables des activités sociales de MCM ont participé à une formation afin de tenir des événements écoresponsables. Depuis, MCM a adopté plusieurs pratiques dans le cadre de différentes activités organisées, telles que l'utilisation de verres réutilisables et la mise à disposition de stations de tri pour les déchets et le recyclage.

Partenariat entre MCM et le Musée minéralogique

Pour une 7^e année consécutive, le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, situé à Malartic, a offert la possibilité de visiter les installations du site de MCM et d'en apprendre davantage sur le développement technologique de l'industrie minière. Plus de 12 000 visiteurs se sont déplacés au Musée en 2017, contribuant ainsi de façon importante à l'offre touristique locale et régionale.

Refuge Pageau

MCM a soutenu la mission du Refuge Pageau d'Amos en remettant un don de 13 000 \$ afin de restaurer une volière de réhabilitation, qui fut abimée au cours de l'hiver 2017.

720 000 \$

MONTANT VERSÉ EN DONNS ET COMMANDITES,

ainsi qu'en soutien à la recherche en région,
en 2017.



Comité Piste 4 saisons

MCM a officialisé son partenariat à l'été 2017 avec le Comité Piste 4 saisons pour la réalisation de la piste cyclable reliant Malartic et Rivière-Héva. MCM a contribué à la hauteur de 150 000 \$ dans ce projet de sentier multifonctionnel de 7 kilomètres aménagé en forêt et accessible de Malartic, par la rue Authier.

Appui au projet de Parc intergénérationnel de Rivière-Héva

MCM a contribué à la réalisation du projet de Parc intergénérationnel de la municipalité de Rivière-Héva en offrant une commandite de 15 000 \$.

Comité du sentier de la nature de Rivière-Héva

MCM a tenu à supporter l'implication bénévole des hommes et des femmes qui font vivre le Comité du sentier de la nature de Rivière-Héva. MCM a versé 10 000 \$ afin de contribuer à l'aménagement d'un sentier d'interprétation. Ce nouvel aménagement vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des amoureux de la nature tout en faisant le bonheur des amateurs de raquette et de ski de fond.

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

MCM a signé une entente avec l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue d'une valeur de 45 000 \$ sur trois ans. Celle-ci permettra notamment à l'organisme de maintenir sa mission d'éducation auprès des jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Défis sportifs : notre équipe en action

Plusieurs membres de l'équipe MCM ont relevé divers défis sportifs au courant de l'année 2017 :

- Course de bateaux dragons et Course l'Express Desjardins du Festival H2O d'Amos (photo 1)
- Demi-marathon Moreau à Rouyn-Noranda (photo 2)
- Défi contre-courant de Preissac (photo 3)
- Défi ski Leucan au Mont-Vidéo (photo 4)
- Course d'Halloween en sentier de Val-d'Or (photo 5)



IMPLICATION BÉNÉVOLE

Programme d'incitation à l'implication bénévole

Ce programme vise à créer un lien entre les organismes à la recherche de bénévoles et les employés de la mine souhaitant s'impliquer au sein de la communauté. Nous tenons informés nos employés en leur acheminant l'information relative aux divers besoins des organismes locaux, soit par courriel ou sur les téléviseurs internes.

Nous sommes fiers de contribuer au succès de plusieurs organismes grâce aux relations qui se créent dans le cadre de ce programme. En 2017, plus de 1 304 heures de bénévolat ont été réalisées par notre équipe.

Dans le but d'encourager le plus d'employés possible à participer activement au programme, nous tenons annuellement un 5 à 7 de reconnaissance des bénévoles de la mine. Quatre bourses de 1 000 \$ sont remises au hasard à quatre employés ayant participé au programme. Les lauréats remettent ensuite leur bourse à l'organisme de leur choix à Malartic.

En 2017, les bourses ont été remises de façon suivante :

- Deux employés ont choisi de remettre leur bourse de 1 000 \$ chacune au Refuge Jeunesse de Malartic.
- Une bourse de 1 000 \$ a été remise au Club de patinage artistique de Malartic.
- Deux bourses de 500 \$ ont été respectivement remises au Gala victoire et au Grand Défi Pierre Lavoie.

Prix Paul Penna

Chaque année, le prix Paul Penna est remis à un employé d'une division d'Agnico Eagle qui incarne par son engagement communautaire, son dévouement et son travail acharné, la philosophie du fondateur de l'entreprise, M. Paul Penna.

En 2017, Dany Lauzon, opérateur, pelle de production à la mine, a remporté les honneurs. Dany Lauzon s'implique au Refuge Jeunesse de Malartic et comme pompier volontaire au Service d'incendie de Malartic. Dany a su se démarquer par son implication dans la communauté et par sa volonté d'aider.

Le lauréat Dany Lauzon est quatrième, à partir de la gauche.



Voici d'autres exemples d'implication bénévole de nos employés en 2017 :

Grand McDon

Dans le cadre du Grand McDon qui avait lieu le 3 mai 2017, plusieurs membres de l'équipe de MCM se sont joints à la cause en offrant de leur temps au McDonald de Malartic. Cet événement était une belle occasion d'unir les efforts de la communauté et des employés du restaurant afin d'amasser des fonds à l'intention d'enfants dans le besoin.



Participation aux tables communautaires de Malartic

Des membres de notre équipe siègent sur le Comité d'accueil des nouveaux arrivants ainsi que sur les trois Tables de concertation de Malartic : Sécurité alimentaire, Aînés et Jeunesse.

ÉVÉNEMENTS

Semaine minière du Québec

La Semaine minière du Québec s'est déroulée du 8 au 14 mai 2017, dans le secteur de Val-d'Or, sous la présidence d'honneur de Serge Blais, directeur général de MCM. Le Comité organisateur de cette 26^e édition avait prévu une programmation variée. Entre autres, des visites éducatives de la Cité de l'Or ainsi que du Musée minéralogique et de MCM ont été offertes aux étudiants de 6^e année de la Commission scolaire Western Québec et de la communauté Anishnabe du Lac-Simon. Ces visites ont permis aux jeunes de découvrir différentes professions dans le domaine minier ainsi que de stimuler leur intérêt à l'égard de l'industrie.



Journée reconnaissance des aînés

En septembre, 74 personnes ont eu la chance de visiter la mine grâce à une initiative du *Comité reconnaissance des aînés de Malartic* ainsi que du *Comité reconnaissance des aînés de Rivière-Héva*. En plus de visiter les installations, les participants à cette journée ont pu échanger avec les employés de MCM, dont son directeur général, à propos des opérations de la mine. La visite s'est terminée par un dîner de groupe et par une présentation du Projet Extension Malartic.



Fonds Essor Canadian Malartic

Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel.

MCM appuie le FECM en y investissant annuellement une somme de 150 000 \$. Au 31 décembre 2017, le FECM disposait d'un capital de 3 184 747 \$.

En 2017, le FECM a accordé une somme de 160 422 \$ à la communauté. Depuis sa création en 2008, le Fonds a alloué 1 815 304 \$ à la communauté.

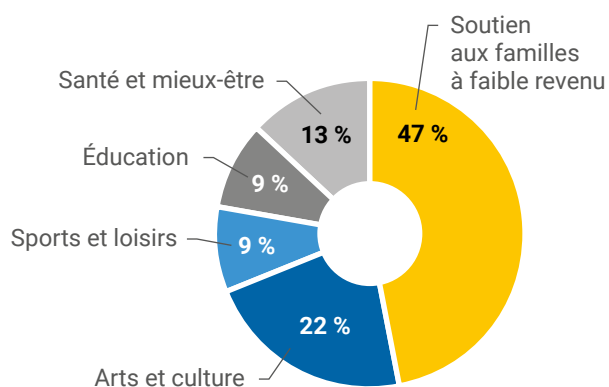


160 422\$

SOMME ACCORDÉE PAR LE FECM

à la communauté en 2017.

FIGURE 29 - RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES DU FECM EN 2017



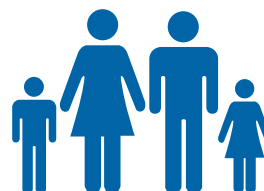
Comité Piste 4 saisons

Une entente de 75 000 \$ a été développée sur trois ans pour le projet *Piste 4 Saisons*, une piste cyclable reliant Malartic et Rivière-Héva. Ainsi, en 2017, un montant de 25 000 \$ a été remis par le FECM. Rappelons que MCM a également contribué à ce projet en 2017.



Groupe Soleil de Malartic

Le FECM a offert un montant de 15 000 \$ pour la rénovation de la salle de séjour du Groupe Soleil, un organisme de Malartic offrant des ressources pour l'amélioration de la qualité de vie aux personnes atteintes de maladies mentales.



Comptoir familial de Malartic

En 2017, le FECM a remis au Comptoir familial un crédit de 10 000 \$ échangeable au IGA de Malartic afin de permettre l'achat de nourriture.

Les organismes désirant obtenir un appui financier sont invités à faire parvenir leur demande au FECM. Les demandes reçues sont ensuite analysées par son conseil d'administration composé de deux membres de la direction de MCM, de quatre représentants de la communauté de Malartic et d'un représentant de la Ville de Malartic. Les projets sont sélectionnés en fonction de critères précis; ils doivent favoriser la qualité de vie, l'épanouissement des citoyens ainsi que l'essor de la ville de Malartic.

4. COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC



En 2017, des membres de l'équipe de MCM et du Comité de suivi ont amorcé un projet-pilote visant à créer un nouveau comité répondant aux obligations de la Loi sur les mines et du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*.

C'est à l'automne que notre équipe et le Comité de suivi avons annoncé conjointement la nouvelle mouture du Comité, qui est devenu à ce moment le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CESCM).

Plusieurs rencontres d'échanges ont été tenues pour déterminer la mission et les règles de fonctionnement du CESCM, ainsi que pour définir sa composition. La transition vers ce nouveau Comité a pris la forme d'un projet-pilote d'une durée de 12 à 18 mois. Au terme de cette échéance, la situation sera réévaluée conjointement par MCM et les membres du Comité.

Afin de répondre à cette nouvelle mission, MCM a pris plus d'une vingtaine d'engagements qui visent à soutenir le bon fonctionnement du CESCM. Les règles de fonctionnement du CESCM ont également été adaptées à cette mission. Ces règles ont été validées par les membres du CESCM en 2017. Elles prévoient entre autres :

- L'animation des rencontres par un facilitateur externe au Comité.
- Une personne dédiée à la coordination du CESCM, sélectionnée conjointement par MCM et le CESCM.
- La participation de MCM aux rencontres du Comité, à titre de personnes-ressources.
- Un suivi systématique des thèmes environnementaux et sociaux qui concernent les activités et les projets.
- La diffusion des comptes rendus des rencontres en ligne.

CESCM : UNE MISSION AXÉE SUR L'ÉCHANGE ET LA COHABITATION

Le CESCM est un lieu privilégié d'échanges entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic.

Site Internet du CESC

Les documents suivants y sont disponibles :

- Les règles de fonctionnement du Comité.
- Les comptes rendus des rencontres.
- Les présentations et autres documents joints aux comptes rendus.

www.cescm.ca



Par ailleurs, la composition du CESC a été bonifiée, afin d'accroître la représentativité des citoyens de Malartic :

FIGURE 30 - COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

CATÉGORIE	MEMBRES (NOMBRE)	PERSONNES-RESSOURCES (NOMBRE)
Citoyens de Malartic	3-4	
Citoyen de Rivière-Héva	1	
Personnes issues du milieu environnemental	2	
Personnes issues du milieu sociocommunautaire	2	
Personne issue du milieu municipal de Malartic	1	
Personne issue du milieu économique	1	
Personne issue du milieu de la santé et des services sociaux	1	
Personne issue de l'éducation ou de la recherche	1	
Personne issue du milieu récréotouristique	1	
Personne issue des communautés autochtones	1	
Personnes représentant MCM		1-2
Personne représentant des instances gouvernementales		Au besoin

La rencontre de formation du CESC a eu lieu le 3 octobre 2017, à laquelle près de 30 personnes ont participé. Cette rencontre a permis de mettre en contexte et d'expliquer l'évolution du Comité, ainsi que de combler une dizaine de postes vacants pour compléter sa composition, à l'aide d'une activité d'autodésignation par les personnes présentes.

Cet automne une visite du chantier du Projet Extension Malartic a été organisée pour les membres. Par la suite, le CЕСSM s'est réuni à deux reprises, soit les 24 octobre et 6 décembre. À l'issue de ces rencontres, les Règles de fonctionnement du Comité ont été adoptées et le calendrier des rencontres 2018 a été élaboré. Le Projet souterrain Odyssey (PSO) a aussi été présenté. À des fins de validation et de bonification, les membres ont pu prendre connaissance des outils de communication utilisés lors des cafés-rencontres dans le cadre de la consultation sur le PSO.

LE COMITÉ A PAR AILLEURS CIBLÉ DES THÉMATIQUES À COUVRIR POUR SES PROCHAINS TRAVAUX EN 2018, QUI INCLUENT, ENTRE AUTRES :

- Mécanisme de gestion des plaintes
- Sautages, vibrations et surpressions
- Qualité de l'air
- Visite de la mine
- Qualité et gestion de l'eau
- Suivi psychosocial et économique
- Climat sonore

5. RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

Nous visons la cohabitation et la collaboration avec l'ensemble des parties intéressées par nos opérations, y compris les communautés autochtones. Notre approche axée sur des valeurs de respect, de collaboration, de transparence et d'échange ne fait pas exception avec les Premières Nations en région.

Un groupe de travail avec les Premières Nations a ainsi été mis sur pied en 2015, représentant les intérêts du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan), ainsi que des communautés algonquines de Long Point (Winneway), de Lac-Simon et de Kitcisakik.

En 2017, quatre rencontres ont été tenues. Notre objectif est de poursuivre les discussions amorcées au sein du groupe afin de développer des relations durables avec ces communautés.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Des pratiques innovantes

EN RÉSUMÉ

- Le bilan 2017 démontre que 100 % des activités de la mine ont respecté les normes en vigueur en matière de qualité de l'atmosphère et de bruit, qu'il s'agisse des limites sonores municipales ou des nouvelles limites sonores applicables à MCM en vertu de ses certificats d'autorisation. Par ailleurs, 99,5% des activités de la mine ont respecté les normes québécoises en matière de sautages.
- Le Plan d'action visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts a continué d'évoluer en 2017, notamment avec de nouvelles mesures spécifiques au Projet Extension Malartic.
- En 2017, MCM a développé un *Plan de conservation de la biodiversité*, qui découle notamment d'une démarche de consultation des communautés d'intérêts.

Notre équipe travaille constamment à mettre en place des pratiques innovantes qui permettent de mieux utiliser les ressources naturelles et de limiter l'impact de nos activités sur l'environnement.

Dans les sections qui suivent, vous trouverez plus d'informations sur :

- 1 La conformité réglementaire**
de nos opérations.
- 2 Nos pratiques de gestion**
du bruit, de la qualité de l'atmosphère et des sautages.
- 3 Notre gestion environnementale :**
eau, énergie, matières résiduelles, biodiversité.
- 4 La restauration du site.**
- 5 Des initiatives**
d'amélioration continue.

1. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

MCM s'est engagée à présenter de façon transparente ses résultats en matière de conformité à la réglementation.

FIGURE 31 - CONFORMITÉ DE MCM EN 2017 POUR LE BRUIT, LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE ET LES SAUTAGES

BRUIT	QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE	SAUTAGES
100 % conforme aux normes municipales en matière de bruit*	100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'atmosphère	99,5 % conforme aux normes québécoises en matière de sautages : <ul style="list-style-type: none"> • Vibration : 100 % • Émissions de NOx : 99,6 % • Suppression : 99,8 %

* Un changement normatif a été appliqué en 2017 en ce qui concerne les normes québécoises et MCM est conforme à 100 % aux limites sonores applicables en vertu de ses certificats d'autorisation.

MCM n'a reçu aucune sanction pécuniaire administrative ni constat d'infraction au cours de l'année 2017.

2. BRUIT, QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE ET SAUTAGES

MCM est convaincue que la bonne cohabitation avec la communauté avoisinante passe d'abord par une gestion responsable de ses activités. C'est pour cette raison que le Guide de cohabitation inclut un plan d'action regroupant des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts pour :

- Le bruit
- La qualité de l'atmosphère
- Les sautages

Ce plan d'action est en constante évolution.



Mon équipe compte une quarantaine d'opérateurs d'équipements. Nous travaillons dans la fosse pour alimenter les concasseurs. Plusieurs moyens sont mis à notre disposition pour nous rappeler que nous avons toujours deux étapes à confirmer avant de pouvoir opérer. Premièrement, est-ce que c'est sécuritaire? Chez nous, nous n'hésitons pas à signaler un risque. Il est clair que nous devons apporter les correctifs nécessaires avant de poursuivre les travaux. Deuxièmement, est-ce que le respect de l'environnement et de la communauté est assuré? Si nous nous approchons des normes en matière de bruit par exemple, les membres de mon équipe déplacent leurs équipements ou s'arrêtent complètement, et ce, de jour comme de nuit.

Dave Morency
Contremaître Mine-Production

Gestion du bruit

Depuis 2014, plus d'une quinzaine de mesures ont été mises en place afin de gérer et réduire le bruit pouvant provenir de nos activités.

Parmi celles-ci, notons l'arrêt progressif et complet des équipements lors de l'approche de la norme relative à l'ambiance sonore. Ce sont près de 22 015 heures d'arrêt d'équipements qui ont été comptabilisées en 2017.

Plusieurs outils nous permettent de suivre en tout temps l'ambiance sonore autour du site minier et de prendre rapidement les mesures nécessaires :



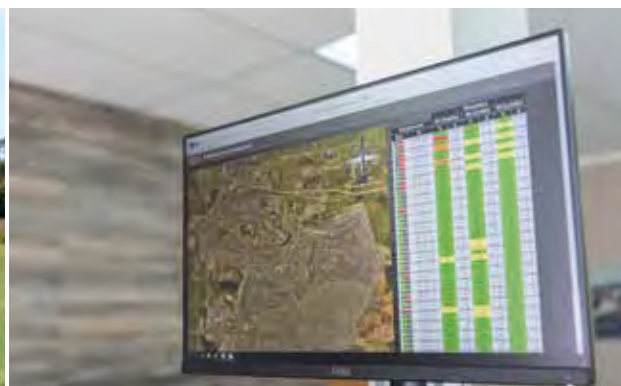
4 STATIONS ACOUSTIQUES FIXES
installées à quatre endroits différents dans la ville.



CARTE ACOUSTIQUE DYNAMIQUE
pour identifier en temps réel les bruits prédominants des équipements, en fonction de la direction et de la vitesse du vent.



2 STATIONS ACOUSTIQUES MOBILES
pour mesurer en temps réel le bruit à proximité des travaux du Projet Extension Malartic.



LOGICIEL DE SUIVI EN TEMPS RÉEL
lié aux stations mobiles, pour interpréter les mesures.

Par ailleurs, de nouvelles mesures ont été mises en place avec le début des travaux du Projet Extension Malartic :

- installation d'un écran acoustique temporaire sur l'avenue Champlain, revêtu de panneaux visuels;
- mise en place d'un atténuateur de claquement de benne sur les camions;
- utilisation d'équipements électriques, lorsque possible;
- installation d'un écran temporaire destiné aux équipements; et
- installation d'un écran acoustique pour les travaux de fonçage de pieux.



Gestion de la qualité de l'atmosphère

Le plan d'action regroupe plus d'une dizaine de mesures qui se rapporte à la qualité de l'atmosphère.

Comme pour le bruit, l'arrêt progressif et complet des équipements fait partie de ces mesures, lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'atmosphère. Ce sont 4 663 heures d'arrêt d'équipements qui ont été comptabilisées en 2017.



3 STATIONS DE MESURES FIXES

pour aviser l'équipe du niveau de particules en temps réel, situées :

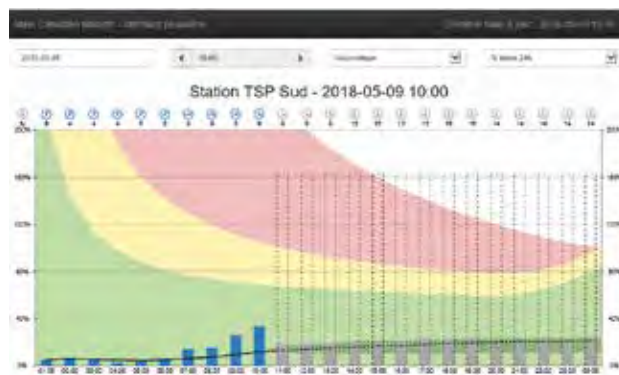
- au parc du Belvédère;
- au parc Stoykovitch; et
- sur l'avenue Champlain.

Ces emplacements sont approuvés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).



2 STATIONS MOBILES

pour connaître le niveau de particules en temps réel près des travaux, dont une utilisée en permanence et l'autre utilisée au besoin.



LOGICIEL DE PRÉDICTION DES POUSSIÈRES

pour suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville. L'outil comprend également un volet prédictif, ce qui permet d'avoir une idée des concentrations à venir.

De nouvelles mesures ont été ajoutées au plan d'action en 2017, avec le début du chantier du Projet Extension Malartic :

- Arrosage des différents chemins sur le chantier.
- Nettoyage de la route 117.
- Installation d'un canon à neige au concasseur mobile.

Gestion des sautages

MCM est autorisée à procéder à deux sautages par jour, 365 jours par année :

- En matinée, entre 11 h et 12 h
- En après-midi, entre 15 h et 16 h

La durée des sautages autorisée est de 15 secondes.

Au total, il y a eu 174 jours sans sautage, 148 jours avec un seul sautage et 43 jours avec deux sautages, dans la fosse. Il arrive que certains des sautages prévus soient annulés, entre autres, en raison de la direction du vent vers la ville de Malartic.

234

NOMBRE DE SAUTAGES EN 2017 DANS LA FOSSE,

ce qui représente une moyenne
de 0,64 sautage par jour.

3. GESTION ENVIRONNEMENTALE

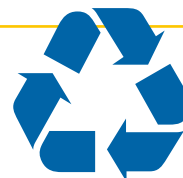
Consommation de l'eau

L'eau utilisée par la mine provient de différentes sources et est utilisée à différentes fins.

FIGURE 32 - UTILISATION DE L'EAU À LA MINE

SOURCE	UTILISATION
Bassin Sud-Est, qui recueille l'eau de ruissellement du site et du parc à résidus	Traitement du minerai (usine de traitement)
Parc à résidus	Dirigée dans le bassin Sud-Est, puis recirculée vers l'usine de traitement du minerai
Puits des anciennes ouvertures minières souterraines	Traitement du minerai (usine de traitement)
Bassin Johnson, alimenté par le ruisseau Raymond	Réserve d'eau advenant un incendie ou un problème d'approvisionnement avec les autres sources
Puits Barrette	Contrôle des poussières dans le secteur Barrette
Eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Cette eau est utilisée strictement pour la consommation humaine. Elle est ensuite rejetée dans le réseau municipal d'égout.

89,9%



EAU UTILISÉE À L'USINE DE TRAITEMENT DU MINERAI

qui provenait du bassin Sud-Est par
recirculation en 2017.

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources pour assurer l'alimentation en eau requise dans le cadre des activités de MCM. Ces volumes sont calculés à l'aide de débitmètres, à l'exception de l'eau du réseau d'aqueduc, dont le volume est prélevé chaque mois par la lecture des compteurs d'eau.

FIGURE 33 - PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN MÈTRES CUBES (M³)

SOURCE	2014	2015	2016	2017
Bassin Sud-Est (a)	12 473 537	12 302 620	12 105 308	11 177 309
Parc à résidus	(b)	(b)	(b)	(b)
Pompage dans les galeries souterraines (c)	5 890 700	6 088 486	5 794 634	7 051 392
Bassin Johnson	78 144	124 724	68 347	52 696
Puits Barrette (contrôle des poussières du secteur Barrette)	-	2 694	12 602	9 601
Eau potable de la municipalité	48 698	23 057	30 836	32 283
Total	18 491 079	18 538 887	17 999 125	18 290 998

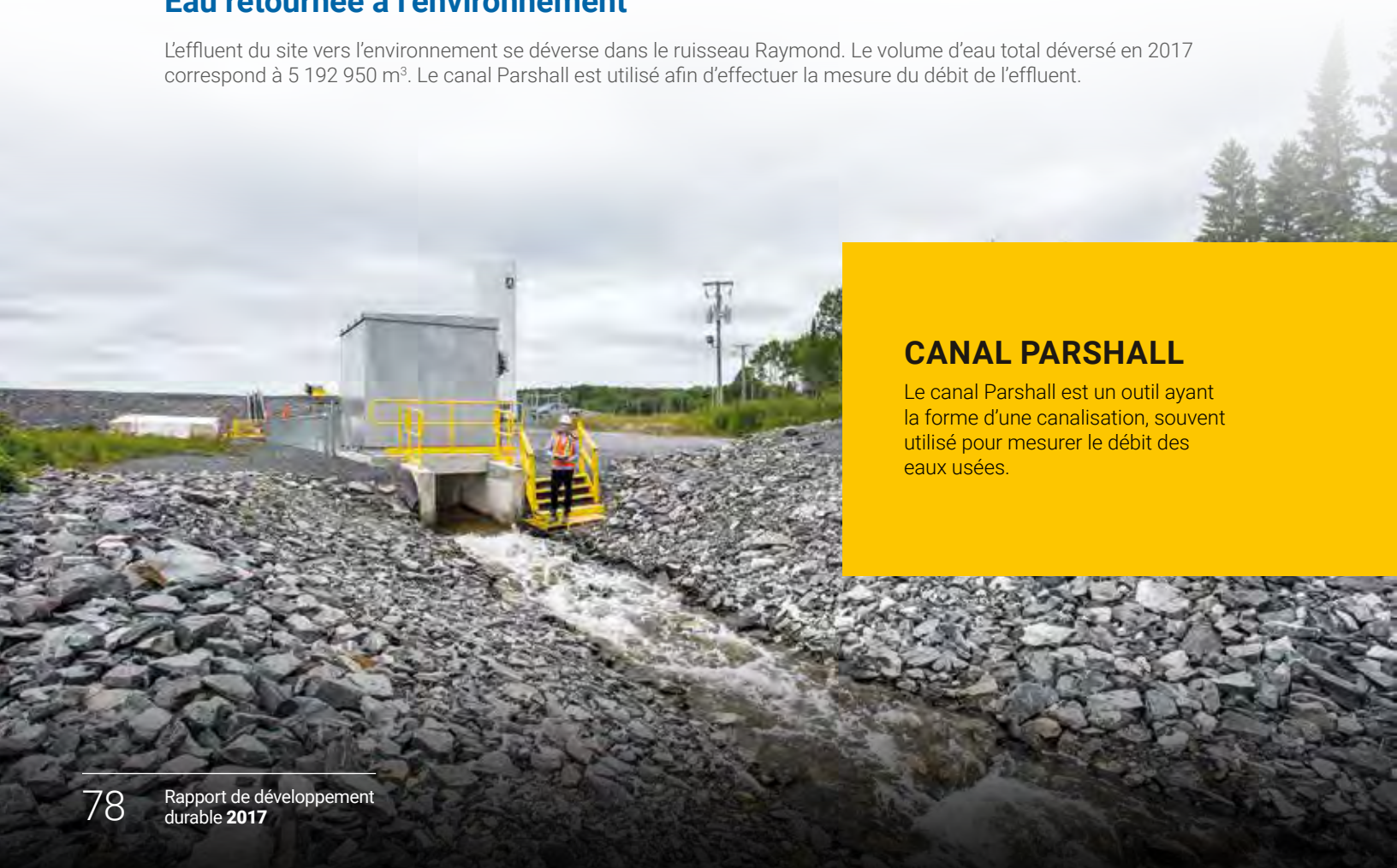
(a) L'eau prélevée à ce bassin est utilisée à l'usine de traitement du minéral.

(b) L'eau coule de façon gravitaire vers le bassin Sud-Est.

(c) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage fait dans le cadre du contrôle de la poussière.

Eau retournée à l'environnement

L'effluent du site vers l'environnement se déverse dans le ruisseau Raymond. Le volume d'eau total déversé en 2017 correspond à 5 192 950 m³. Le canal Parshall est utilisé afin d'effectuer la mesure du débit de l'effluent.



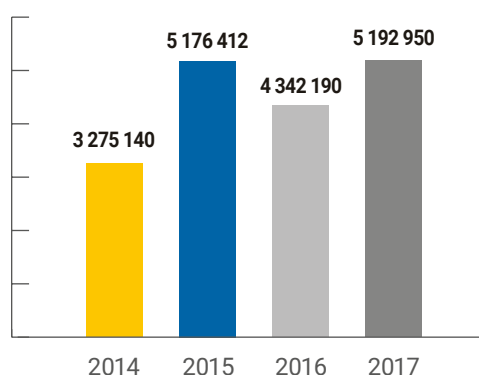
CANAL PARSHALL

Le canal Parshall est un outil ayant la forme d'une canalisation, souvent utilisé pour mesurer le débit des eaux usées.

En 2017, la mine n'a pas eu besoin de traiter l'eau avec l'usine de traitement de l'effluent puisque les eaux de contact associées aux résidus ont été entièrement réutilisées par l'usine de traitement du minerai. Les autres apports d'eau gérés au site ne nécessitaient pas de traitement et respectaient les normes de rejet à l'environnement.

La qualité de l'eau rejetée dans le milieu en 2017 a respecté en tout temps les normes environnementales.

FIGURE 34 - EFFLUENT DE MINE CANADIAN MALARTIC



QUALITÉ DE L'EAU

Programme de suivi de puits domestiques

Nous avons mis en place un programme de suivi de puits domestiques qui s'échelonne de 2016 à 2021. Il s'agit d'une démarche volontaire pour accroître nos connaissances et répondre à des préoccupations citoyennes quant à un potentiel rabattement de la nappe phréatique dans un rayon d'environ 7 kilomètres (km) autour de la fosse.

Ce programme vise à suivre, deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, la qualité et le niveau de l'eau d'au moins sept puits domestiques situés dans un rayon de 7 kilomètres du centre de la fosse. Le volet du programme portant sur le niveau de l'eau est effectué en collaboration avec l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Abitibi-Témiscamingue (URSTM). Une firme externe offrant une expertise en hydrogéologie est, quant à elle, mandatée pour assurer le suivi du volet portant sur la qualité de l'eau.

Depuis l'implantation du programme, la qualité de l'eau des puits est demeurée relativement stable. Les concentrations mesurées jusqu'à maintenant sont toujours du même ordre de grandeur. Pour ce qui est du suivi du niveau d'eau, aucune tendance à la baisse n'est observée et les fluctuations notées sont étroitement liées au cycle hydrogéologique.

Projet pilote d'analyse de la qualité de l'eau de surface

En 2017, l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) a présenté les résultats de leur premier suivi de la qualité de l'eau sur le territoire, un projet appuyé financièrement par MCM. Au total, 12 stations d'échantillonnage ont été suivies au courant de l'été 2017. Pour consulter le rapport complet, visitez le site de l'OBVAJ : www.obvaj.org.

Énergie et changements climatiques

Comme sources d'énergie, MCM utilise surtout :

- Le carburant : pour la flotte d'équipements.
- L'électricité : principalement pour le fonctionnement de l'usine, les systèmes de pompage, le chauffage, la climatisation et l'éclairage, ainsi que pour certains de nos équipements de production, notamment les pelles hydrauliques.

L'estimation de nos gaz à effet de serre est basée sur les données de consommation de carburant et d'électricité.

FIGURE 35 - ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

SOURCES DES ÉMISSIONS	ÉQUIVALENT CO ₂ (TONNES)			
	2014	2015	2016	2017
Sources directes¹				
Équipement mobile	134 659	135 198	145 859	169 461
Combustion de gaz par les équipements fixes	8 400	7 961	8 230	8 580
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	9 511	7 843	3 476	4 194
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	160	165	171	98
Utilisation d'explosifs et de carbonate de sodium	13	11	10	9
Total	152 743	151 178	157 745	182 342
Sources indirectes²				
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	2 180	1 590	1 627	1 639
Total	154 923	152 768	159 372	183 981

¹ Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/RDOCECA.pdf

² Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé Tableau A11-6 Données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2013), qui sont disponibles à cette adresse : <https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1>

Consommation de matières

Les principales matières consommées sont reliées à l'usine de traitement du minerai et à nos opérations courantes.

FIGURE 36 - MATIÈRES CONSOMMÉES EN 2017

USINE DE TRAITEMENT DU MINERAI	
Matières	Quantité consommée (en kilogramme de matière par tonne de minerai)
Acide nitrique (67 %)	N/A
Charbon activé frais	0,032
Antitartre	0,009
Dioxyde de soufre	0,002
Floculent	0,021
Boulets broyeur tertiaire	0,203
Boulets broyeurs secondaires	0,390
Boulets SAG	0,491
Chaux vive	0,531
Cyanure de sodium (100 % NaCN)	0,188
Oxygène liquide	0,262
Peroxyde hydrogène (100 % H ₂ O ₂)	0,080
Soude caustique (100 % NaOH)	0,042
Sulfate de cuivre (hydraté)	N/A
Métabisulfite de sodium	N/A
Sulfate de zinc (hydraté)	N/A
Acide sulfurique (93 %)	0,471

OPÉRATIONS	
Matières	Quantité consommée
Explosifs (tonnes)	18 302
Diesel (litres)	58 100 687
Électricité (kWh)	655 415 153
Pneus (unités)	1 510

Recyclage et gestion des matières résiduelles

La figure ci-dessous présente le volume total de matières résiduelles générées en 2017, incluant les matières recyclées.

FIGURE 37 - VOLUME TOTAL DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

TYPE DE DÉCHETS	VOLUME GÉNÉRÉ (TONNES)			
	2014	2015	2016	2017
Matières résiduelles, incluant les matières recyclées	2 030	3 137	3 915	8 949
Matières dangereuses résiduelles	724	1 213	1 098	2 546

En 2017, un total de 357 tonnes de matières résiduelles a été transporté vers des sites d'enfouissement réservés à cet effet.

Quant aux matières dangereuses résiduelles, celles-ci sont récupérées par un fournisseur afin d'être ensuite envoyées pour disposition dans des sites autorisés à les recevoir. En 2017, un total de 2 546 tonnes de matières résiduelles dangereuses a ainsi été disposé. Aucun déchet dangereux n'a été exporté.

Pendant la même période, nous avons acheminé, par le biais de notre programme de recyclage, 8 592 tonnes de matières résiduelles vers des centres de recyclage.



Les matières recyclées correspondent à 96 % de ce qui est produit par MCM, ce qui représente une augmentation de 5,5 % comparativement à 2016. Cette hausse s'explique par le recyclage de matelas de sautage usés.



Matelas de sautage

Aussi appelés tapis ou pare-éclats de dynamitage, les matelas de sautage sont constitués de pneus et sont notamment utilisés lors des sautages pour éviter toute projection.

Ces matelas sont recyclés depuis 2017.

FIGURE 38 - VOLUME DES MATIÈRES RECYCLÉES

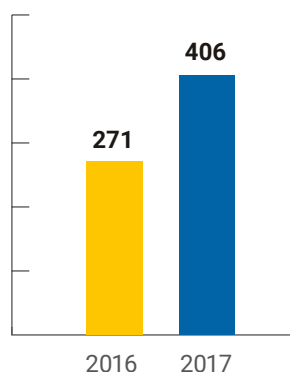
TYPE DE MATÉRIEL	VOLUME RECYCLÉ (TONNES)			
	2014	2015	2016	2017
Bois	386	409	458	458
Papier et plastique	102	154	182	170
Métal et fil métallique	1 108	999	1 405	1 004
Pneus (Recyc-Québec)	48	170	28	110
Pneus hors dimension	n/a	920	1 059	386
Caoutchouc	n/a	142	412	3 482
Matelas de sautage usés	n/a	n/a	n/a	2 980
Technologie informatique et communication	n/a	n/a	n/a	2
Total	1 644	2 794	3 544	8 592

Gestion des déversements

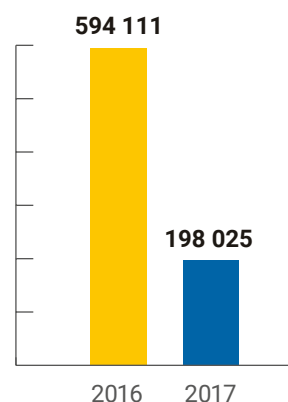
Chaque déversement accidentel est consigné et dûment examiné. Nous veillons ensuite à déterminer les causes de celui-ci et à prendre des mesures afin de réduire les risques et de prévenir leur récurrence.

FIGURE 39 - NOMBRE DE DÉVERSEMENTS ET VOLUME DE PRODUITS DÉVERSÉS (EN LITRES)

NOMBRE DE DÉVERSEMENTS



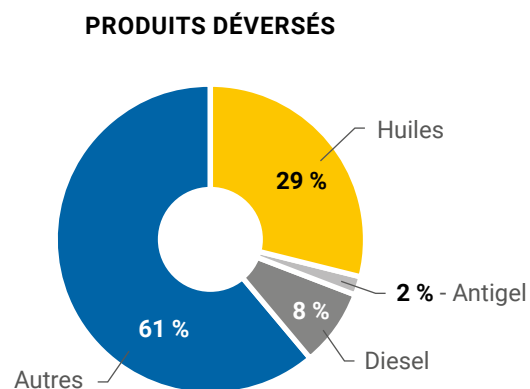
VOLUME DE PRODUITS DÉVERSÉS (EN LITRES)



Alors que le nombre de déversements a augmenté en 2017, le volume de produits déversés a quant à lui diminué significativement. Ceci s'explique notamment par la diminution des débordements provenant de l'usine. Ceux-ci surviennent lors de bris ou problème avec les équipements, pouvant causer des débordements d'eau de procédé et de pulpe. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de déversements, celui-ci est notamment attribuable au fait que nous utilisons un plus grand nombre d'équipements pour la mise en œuvre du PEM. Nos équipes d'entretien et d'amélioration continue travaillent sur un processus permettant d'améliorer notre bilan en matière de déversements.

Ces débordements n'ont causé aucun impact majeur ou contamination à l'environnement à l'extérieur de la zone de nos opérations. Aucun déversement n'a eu lieu dans les cours d'eau.

FIGURE 40 - VOLUME DE DÉVERSEMENT (PAR PRODUIT DÉVERSÉ)



La catégorie « Autres » comprend l'eau de refroidissement, l'eau de procédé, la pulpe de procédé et la pulpe détoxifiée.

Gestion des résidus, stériles et mort-terrain

Le tableau ci-dessous présente les volumes totaux de mort-terrain et de stériles extraits ainsi que le volume total de résidus miniers générés en 2017.

FIGURE 41 - QUANTITÉS TOTALES DE MORT-TERRAIN, DE STÉRILES ET DE RÉSIDUS EN 2017

TYPE DE MATÉRIEL	QUANTITÉ (TONNES)
Mort-terrain extrait	1 690 368
Stériles extraits (total)	42 148 709
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	7 568 377
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	1 304 591
Stériles déposés sur des haldes à stériles	33 275 741
Résidus épaissis déposés dans une aire de confinement des résidus	20 138 344

Projets réalisés en 2017 au parc à résidus

Sept projets liés au parc à résidus ont été réalisés au cours de l'année par notre équipe. Ceux-ci sont présentés et détaillés dans le tableau ci-dessous.

FIGURE 42 - PROJETS RÉALISÉS EN 2017

Agrandissement du parc à résidus	La construction d'une nouvelle cellule du parc à résidus a débuté en 2017. Cet agrandissement était requis pour maintenir la capacité de stockage des résidus à produire selon l'autorisation du PEM et qui n'est pas incluse au stockage possible dans la fosse Canadian Malartic. Cette cellule permettra d'augmenter la superficie du parc de 150 hectares.
Automatisation de l'instrumentation de suivi géotechnique du parc à résidus	Une partie de l'instrumentation géotechnique du parc a été automatisée. Ceci permet d'obtenir des résultats en temps réel et de recevoir des courriels en cas d'anomalie.
Ajout d'instruments de suivi au niveau du parc à résidus	De nombreux nouveaux instruments ont été ajoutés au parc à résidus cette année, plus particulièrement dans le cadre de la structure de la nouvelle cellule du parc. Ces instruments permettent de mesurer les pressions d'eau et les mouvements dans les résidus et les sols sous-jacents et de confirmer que les conditions géotechniques réelles des ouvrages sont conformes aux critères de conception.
Construction d'un nouveau déversoir au parc à résidus	Un troisième déversoir a été ajouté au parc à résidus. Celui-ci permet à la totalité de l'eau de ruissellement sur le parc d'être évacuée sécuritairement par gravité, même en cas de précipitation extrême.
Construction d'une station de suppression pour les résidus	Avec l'élévation et l'agrandissement du parc à résidus, la construction d'une station de suppression pour les résidus devenait nécessaire. La construction a été complétée en 2017 et la station a été mise en opération au début de l'année 2018.
Construction de cellules expérimentales	Construction de 10 nouvelles cellules expérimentales pour tester nos solutions de restauration.
Électrification d'une station de pompage	Une station de pompage a entièrement été électrifiée. Celle-ci était auparavant alimentée par de puissantes génératrices. Ce projet permet de diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

Biodiversité

Dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), notre équipe a entamé en 2016 l'implantation du protocole Gestion de la conservation de la biodiversité.

En 2017, MCM a élaboré un *Plan de conservation de la biodiversité* afin d'orienter les efforts que devront réaliser les membres impliqués de notre équipe.

En plus de répondre aux exigences du VDMD, la mise en place d'un *Plan de conservation de la biodiversité* répondait à nos aspirations :

- Viser à devenir un leader en matière de gestion de la biodiversité dans le secteur minier.
- Minimiser les impacts de nos activités et laisser un bilan positif.
- Aller au-delà des exigences réglementaires.

L'élaboration du plan a nécessité l'évaluation des aspects importants de la biodiversité, des impacts appréhendés liés à nos activités et des préoccupations et enjeux des communautés d'intérêts.

Une importante démarche de consultation a été réalisée à la fin de l'année 2017. Au total, 15 communautés d'intérêts ont été consultées. Cette démarche a permis de leur partager nos cibles et orientations en matière de biodiversité, de présenter ce que nous faisons actuellement ainsi que nos projets, de recueillir leurs commentaires et de connaître leurs préoccupations. La démarche nous a également permis de capitaliser sur les connaissances et qualifications des communautés d'intérêts consultées afin d'orienter nos efforts et bonifier notre *Plan de conservation de la biodiversité*.



41 650 \$

MONTANT DÉPENSÉ

directement pour des projets
en biodiversité, en 2017.

Plusieurs actions liées à la biodiversité ont été réalisées en 2017. Certains projets régionaux ont été réalisés en collaboration avec Mines Agnico Eagle Ltée.

FIGURE 43 - CIBLES, ORIENTATIONS ET EXEMPLES DE PROJETS DU PLAN DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

CIBLES	ORIENTATIONS	EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS EN 2017
Protéger et restaurer les écosystèmes	Tenir compte des écosystèmes dans la planification de projets.	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'une procédure interne d'analyse de la biodiversité avant de débuter des projets ou travaux. Réalisation d'un inventaire des nids d'oiseaux de proie avant le début de coupes d'arbres. Capture et relocalisation de couleuvres avant le début de travaux d'excavation du sol.
	Minimiser et compenser pour nos impacts sur la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un bilan des coupes de bois. Relocalisation d'arbres matures présents dans une zone de travaux. Aménagement de barrières à sédiments pour éviter l'érosion de certaines pentes à nu.
	Contribuer au maintien ou à la restauration de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Financement de nouvelles stations de lavage de bateaux, afin d'éviter l'arrivée d'espèces envahissantes aquatiques dans la région.
Élaborer des outils favorables au maintien de la biodiversité	Développer des outils d'encadrement et de formation afin de sensibiliser, former et éduquer.	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des notions de biodiversité dans la formation d'accueil des nouveaux employés. Distribution gratuite de plus de 150 arbres à des citoyens de Malartic dans le cadre du projet J'adopte un arbre d'ÉcoMalartic. Recherche de formations disponibles sur la biodiversité pour les employés.
	Collaborer et partager les connaissances avec le milieu.	<ul style="list-style-type: none"> Présence de MCM sur des tables d'organismes dont les activités touchent à la biodiversité.
Acquérir des connaissances	Mettre en place des outils pour favoriser l'acquisition d'informations sur nos sites.	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de points d'observation de la biodiversité dans les fiches d'inspection de site.
	Participer à des projets de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> Engagement financier de 260 000 \$, répartis sur cinq ans, à partir de 2018, auprès de la Chaire de recherche industrielle sur la biodiversité nordique en milieu minier de l'UQAT. Contribution financière de 2 000 \$ à un projet de recherche sur l'utilisation de la tourbe pour restaurer des sites dégradés.



4. RESTAURATION DU SITE

Plusieurs scénarios de fermeture sont à l'étude afin d'amorcer la restauration progressive à moyen terme du site minier.

En 2017, nous avons poursuivi les études et les essais sur le terrain afin d'identifier la meilleure stratégie possible de restauration. Notre souhait demeure le même : choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles, sables et graviers.

À cet égard, nous continuons de collaborer avec trois instituts de recherche renommés :

- Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal.
- Centre technologique des résidus industriels (CTRI).
- Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM) de l'UQAT.

Au 31 décembre 2017, le gouvernement du Québec détenait 81 millions \$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine lorsque celle-ci cessera ses activités.

300 000 \$ VERSÉS À ÉCOMALARTIC EN 2017

MCM souhaite soutenir des initiatives locales qui encouragent la vitalité de Malartic et qui contribuent à préparer la période de l'après-mine.

Depuis 2016, MCM a pris l'engagement de soutenir le plan de développement durable ÉcoMalartic à la hauteur de 300 000 \$ par année. Ce plan vise, entre autres, à faire perdurer les retombées de la mine.



5. AMÉLIORATION CONTINUE

Engagée en faveur de l'amélioration de nos pratiques, notre équipe poursuit l'objectif de générer de nouvelles idées et d'assurer le suivi de projets visant l'amélioration de nos performances en santé et sécurité, en environnement, en production et en engagement social.

Pour MCM, l'amélioration continue est un mode de gestion favorisant l'adoption d'améliorations graduelles qui s'inscrivent dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès. Nous considérons que c'est en faisant appel à la créativité des différents acteurs de l'organisation et en visant une progression constante que nous créerons un environnement propice au développement de nouveaux concepts et de nouvelles idées. En 2017, plusieurs actions ont été tenues en ce sens.

D'une part, près de 15 employés de MCM provenant de différents départements ont été formés Lean Six Sigma - Ceinture verte. Cette démarche de formation avait pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité des processus liés à la gestion de projets.

À l'automne 2017, un atelier annuel de priorisation des projets selon différents axes a également été tenu par l'équipe de direction. Lors de cet atelier, un total de 367 idées a émané dont près de 40 d'entre elles se développeront sous forme de projets en 2018.

De plus, une délégation d'une dizaine d'employés de MCM a participé pour une première fois, en novembre 2017, au *Salon sur les meilleures pratiques d'affaires*, organisé par le Mouvement québécois de la qualité. Ces employés ont animé un kiosque qui avait pour thème Virage Lean, une méthode de production visant l'efficacité et l'élimination des gaspillages, portant sur l'implantation du principe de l'amélioration continue minière.

MCM est également membre du Groupe MISA, dont les principaux objectifs sont de contribuer à assurer la vitalité et la pérennité de l'industrie minière par le biais du développement de technologies et de méthodologies dans les domaines de l'exploration minière, de l'extraction du roc, du traitement du minerai et de l'optimisation énergétique, ainsi que de la restauration environnementale. Le Groupe MISA organise des rencontres trimestrielles permettant d'effectuer des visites chez d'autres compagnies minières membres. Ces visites ont pour effet de favoriser le codéveloppement et le partage des meilleures pratiques en plus d'assurer la pérennité de l'industrie par l'accès au savoir-faire de chacun. En 2018, une visite est prévue sur le site de Mine Canadian Malartic.



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Contribuer au-delà de la mine

EN RÉSUMÉ

- MCM est le plus grand employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or et contribue à 10 % du PIB minier en Abitibi-Témiscamingue.
- En 2017, 300 millions \$ de dépenses ont été effectuées en Abitibi-Témiscamingue, auprès de 450 fournisseurs de la région. De ce montant, 64 millions \$ ont été alloués à des fournisseurs de Malartic.

En tant que principal employeur privé de la MRC de La Vallée-de-l'Or, MCM a une responsabilité sur le plan économique qui s'étend au-delà de la mine et prend forme à travers plusieurs leviers de développement. Notre bilan 2017 continue de témoigner des engagements économiques de MCM dans la région.

Dans les sections qui suivent, vous trouverez plus d'informations sur :

- 1** L'emploi local.
- 2** Les retombées économiques régionales.
- 3** Les efforts pour assurer la pérennité des retombées.

1. EMPLOIS

Le *fly-in, fly-out*, un système de navettage aérien mis en place pour employer des travailleurs notamment non disposés à déménager à proximité d'un site minier¹, ne fait pas partie des pratiques de MCM. Ceci dans le but de favoriser l'emploi local et régional.

En 2017, plusieurs mesures ont continué d'être appliquées afin d'inciter nos employés à s'établir à Malartic :

- Le remboursement des frais d'hébergement entre le moment de l'embauche d'un nouvel employé et l'achat d'une résidence à Malartic.
- Le support dans la recherche d'un logement.
- Le remboursement des frais de déménagement et des frais de notaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Guide de cohabitation, MCM a développé un programme de revitalisation et de revente des résidences acquises dans le quartier sud. Ce programme prévoit la rénovation de ces résidences, dans l'intention de revitaliser le quartier et d'inciter de nouvelles familles à s'y établir.

98%

DES EMPLOIS DE MCM

étaient occupés par des gens de l'Abitibi-Témiscamingue en 2017, dont 42 % par des citoyens de Malartic.

2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Notre politique d'achat de biens et services vise à encourager en premier lieu l'économie locale et régionale.

Nous favorisons les fournisseurs qui possèdent une place d'affaires en région, dans la mesure où ils demeurent concurrentiels face au marché. En 2017, nous avons tenu une quinzaine de rencontres avec les différentes entreprises de Malartic, afin de discuter de nos façons de procéder et d'apporter des correctifs au besoin.

En 2017, ce sont 300 millions \$ de dépenses qui ont été effectuées en Abitibi-Témiscamingue auprès de 450 fournisseurs de la région. Plus spécifiquement à Malartic, 64 millions \$ ont été alloués à une trentaine de fournisseurs locaux.

FIGURE 44 - RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DE LA MINE EN 2017

Dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue	300 millions \$
Valeur des contrats octroyés à Malartic	64 millions \$
Nombre de fournisseurs en Abitibi-Témiscamingue	450
Nombre de personnes œuvrant sur le site de la mine	1 500
Investissement pour la réalisation du Projet Extension Malartic	Plus de 200 millions \$
Valeur des dons, commandites, bourses et soutien à la recherche	720 000 \$

¹ Institut national de santé publique

FIGURE 45 - VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE PAR MINE CANADIAN MALARTIC EN 2017

Revenus	1 043 495 000 \$
Coût d'opération	675 593 000 \$
Masse salariale et avantages sociaux	96 663 000 \$
Remboursement de prêts à long terme	48 800 000 \$
Paiements effectués au gouvernement	
Redevances versées au gouvernement	41 200 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par l'employeur)	6 884 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par les employés)	28 409 000 \$
Taxes municipales	2 870 000 \$
Baux miniers et concessions d'exploration	9 000 \$

FIGURE 46 - INVESTISSEMENT EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT EN 2017

TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT VERSÉ
Protection de l'environnement	9 500 000 \$
Gestion de l'environnement	14 650 000 \$
Infrastructures environnementales	22 626 000 \$
Gestion des matières résiduelles	5 687 000 \$

3. ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RETOMBÉES

En 2017, le décret autorisant le PEM a été adopté, assurant ainsi le prolongement des opérations de MCM pour six années supplémentaires.

Dans le cadre de ce projet, la politique d'achat de biens et services locaux et régionaux est conservée et mise en application. Par conséquent, les cinq contrats majeurs du projet, soit ceux pour la route, le décapage, le pont temporaire, le déboisement et l'ingénierie du traitement des eaux, ont été octroyés à des fournisseurs de la région.

Également en 2017, notre équipe a investi des efforts relativement au Projet souterrain Odyssey. Ce projet, s'il est accepté, permet d'envisager la poursuite de nos opérations au-delà de 2028. Il prévoit par ailleurs le maintien et la création de 350 à 450 emplois directs. L'investissement lié au développement du PSO se situe à environ 500 millions \$.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les employés de Mine Canadian Malartic pour leur enthousiasme et leur détermination, qui sont pour nous une grande source d'inspiration. Nous souhaitons également témoigner notre reconnaissance aux entrepreneurs, aux actionnaires, aux citoyens des villes de Malartic et de Rivière-Héva, au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic, au conseil municipal de la Ville de Malartic ainsi qu'aux membres des Premières Nations.

Un merci spécial aux membres des équipes suivantes pour leur implication dans la réalisation de ce rapport :

- Administration
- Environnement
- Ressources humaines
- Santé et sécurité
- Opérations
- Relations avec la communauté

Coordination et rédaction : Mine Canadian Malartic

Appui à la rédaction : Transfert Environnement et Société

Conception graphique : TMR Communications





INDEX

DES INDICATEURS DU *GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)*

CE RAPPORT S'INSPIRE DES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

reconnues pour la production de rapports sur le développement durable et la responsabilité sociale d'entreprise, telles que les lignes directrices du G4 de *Global Reporting Initiative (GRI)*. Ces lignes encadrent la présentation d'éléments spécifiques d'information couvrant les trois grands aspects du développement durable (environnemental, social et économique), ainsi que des éléments généraux d'information permettant à chaque entreprise de traiter des points importants propres à ses activités.

INDEX DES INDICATEURS

INDICATEURS DU GRI		Référence dans le rapport de développement durable de MCM (page)
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
Stratégie et analyse		
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	6, 7
Profil de l'organisation		
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	5
G4-3	Nom de l'organisation	4
G4-4	Principales marques et principaux produits et services	8
G4-5	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	8, 13
G4-6	Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée	8
G4-7	Mode de propriété et forme juridique	13
G4-9	Taille de l'organisation	21
G4-10	Informations sur les salariés (nombre, total, répartition)	21, 22, 23
G4-12	Chaîne d'approvisionnement	9, 10, 11
G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	30, 31, 32
Implication des parties prenantes		
G4-24	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	48, 49, 50
G4-26	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes	33, 48 à 61
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu	33, 48 à 61
Profil du rapport		
G4-28	Période de <i>reporting</i> pour les informations fournies	4
G4-29	Date du dernier rapport publié	4
G4-30	Cycle de <i>reporting</i>	4
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	5

INDEX DES INDICATEURS

INDICATEURS DU GRI		Référence dans le rapport de développement durable de MCM (page)
Gouvernance		
G4-34	Structure de la gouvernance de l'organisation	13
G4-39	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	13
G4-48	Comité ou poste de plus haut niveau qui examine et approuve de façon officielle le rapport de développement durable	5
Éthique et intégrité		
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes d'éthique	15, 47
APPROCHE MANAGÉRIALE		
G4-S01	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement	30 à 37, 46 à 61
G4-S08	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations	73
PERFORMANCE SOCIALE		
G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés	24
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein	25 à 29
G4-LA3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	28
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de santé au travail	39
G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, journées de travail perdues et décès liés au travail	43, 44
G4-LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité	43
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an	26
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et de formation des salariés	26, 28
G4-LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	27
G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle	21

INDEX DES INDICATEURS

INDICATEURS DU GRI		Référence dans le rapport de développement durable de MCM (page)
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
G4-EN1	Consommation de matières	81
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	78
G4-EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	77, 78
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre	80
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie	80
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	78, 79
G4-EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	82, 83
G4-EN24	Nombre et volume total des déversements substantiels	83, 84
G4-EN25	Poids des déchets jugés dangereux	82
G4-EN31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement	92
G4-EN34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux	62, 63
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	91, 92
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite	27
G4-EC5	Ratios du salaire d'entrée de base par rapport au salaire minimum	27
G4-EC6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement	25
G4-EC9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	91



Garant
des forêts
intactes™

Imprimé sur du Rolland Enviro Print,
contenant 100% de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié
FSC®, EcoLogo, Procédé sans chlore et
Garant des forêts intactes.

MINE
CANADIAN
MALARTIC